Table des matières 1
Le mot du Président 4
Préambule 6
Les engagements d'ACOR : accompagner les personnes cérébro-lésées dans une logique de parcours 8
Le Conseil d'Administration 11
Organigramme des services 12
Les instances et les partenariats de l'Association 13
I. Les Instances 13
A. Le Conseil de la Vie Sociale 13
B. Le Comité d'Ethique 14
II. Les partenariats 15
A. La Fondation COS Alexandre Glasberg 15
B. La FEHAP 15
C. L'UNAFTC 15
D. La Fédération des APAJH 15
E. Le Comité régionale Handisport 15
F. La commune de Lixy 16
G. Domanys 16
H. Les instituts de formation 16
I. APF 16
Une offre modulable d'hébergement visant un accompagnement au plus près des besoins des personnes : 17
L'Etablissement d'Accueil Médicalisé Philippe Guillemant 17
I. L'offre Hébergement en accueil durable 17
A. Réalisation de l'activité 17
B. Profil des personnes accueillies 18
C. Prestations proposées selon le projet de la personne et fonction des besoins identifiés 20
II. L'offre Hébergement en accueil temporaire 26
A. Réalisation de l'activité 26
B. Profil des personnes accueillies 26
C. Pathologies et motifs d'entrée 27
D. Prestations proposées dans le cadre d'accueil temporaire 28
III. L'offre Accueil de jour 29
Parcours inclusifs et transformation de l'offre 30
I. Le service d'accompagnement à la vie sociale 30
A. Réalisation de l'activité 30

B. Profil des personnes accueillies 31
C. Pathologies rencontrées 31
D. Prestations proposées dans le cadre du SAVS 32
II. Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées 35
A. Réalisation de l'activité 35
B. Profil des personnes accueillies 38
C. Prestations proposées dans le cadre du PCPE 38
1. Concernant les bénéficiaires 38
2. Concernant les aidants 41
III. L'équipe mobile d'accès aux soins 46
A. Réalisation de l'activité 47
B. Profil des personnes accueillies 47
C. Prestations proposées dans le cadre de l'équipe mobile 47
Les dispositifs complémentaires de pair aidance et à visée inclusive 51
I. Le pôle habitat 51
A. ACOR porteur de projet 51
B. L'ensemble immobilier 51
1. Présentation des appartements 51
2. Présentation de la salle commune 51
C. Présentation des habitants et témoignages 52
D. Mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée 52
E. Les besoins recensés en lien avec les 4 piliers 53
F. Les prestations délivrées en fonction des besoins 53
G. L'organisation 54
II. Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Le Sens de la Vie » 56
A. Présentation 56
B. L'animation 56
C. Le public accueilli 57
D. Missions et fonctionnement 58
E. Les temps forts de l'année 2022 58
F. Les partenariats 61
G. Ils parlent de nous 61
III. Le Groupe d'Entraide Mutuelle de Auxerre 62
A. Les locaux 62
B. Le public accueilli 63
C. Nos missions 64
D. Les visiteurs 64
E. Les partenaires 65
F. Les ressources humaines 65
G. Les temps forts de l'année 2022 65
A. Les perspectives de travail pour l'année 2023 71

Les dispositifs de mutualisation et de coopération 73
I. Le service d'accompagnement social et médico-social 73
A. Réalisation de l'activité 74
B. Profil des personnes accueillies 74
C. Pathologies rencontrées 75
II. Les Prestations d'Appuis Spécifiques Yonne 76
A. Le cadre du dispositif : 76
B. Données générales sur le public 77
C. Données en lien avec les prestations et modules 80
D. Constats et analyse 83
E. Conclusion 84
ANNEXES : 85
I. Bilan social de l'Association ACOR 86
A. Les effectifs 86
B. Les mouvements de personnel 88
C. La formation 90
II. Le comité social et économique (par les membres du Comité) 91
III. Le suivi de la démarche qualité et de la gestion des risques 92
A. Le suivi de la démarche qualité 92
B. La gestion du risque infectieux 98
IV. ACOR : un rôle de sensibilisation à la prévention 101
routière auprès du jeune public 101
Conclusion 104

Le mot du Président

Voici le moment, à l'occasion de ce rapport d'activité, de faire une halte pour jeter un regard sur ce que nous avons vécu et réalisé en 2022. Depuis quelques temps, d'année en année, les motifs d'inquiétude, d'angoisse même, sont de plus en plus prégnants et nous pouvons légitimement nous demander où nous mènent la crise climatique, la crise sanitaire, les pressions de toutes sortes, les conflits sociaux, et internationaux. Nous ne savons ni quand, ni de quelles manière l'horizon reprendra une allure sereine et désirable.

Mais, pour nous détacher des assauts de cette ambiance morose, il faut une vision, une Espérance. Il faut croire à la force de la vie donnée, quelles que soient les difficultés à affronter. Certes, tracer un chemin, ce n'est pas toujours évident, mais c'est salutaire. Ne dit-on pas qu'il n'y a pas de bon vent pour celui qui ne sait pas où aller ? Dans l'esprit d'ACOR, la destinée de l'être humain est bien supérieure au matérialisme imposé à notre temps.

Notre mission nous oblige. En effet, comment pourrions-nous céder à la morosité alors que tant de blessés, tant de familles mènent un combat si âpre contre les effets de la cérébro-lésion et ses impacts collatéraux ? Quelle que soit la nature des difficultés, tous, administrateurs, professionnels, partenaires et adhérents, nous avons pour devoir de mettre toute notre énergie pour soutenir leur cause. Tout mettre en œuvre pour que vivent et même, puissent éclore toutes les voies susceptibles de les accompagner vers un avenir vivable, désirable, malgré le handicap. C'est l'ambition que nous portons et qui alimente notre projet associatif.

Les défis que nous devons affronter sont nombreux. Beaucoup de difficultés, d'obstacles ont été franchis dès la naissance de notre association, en 1989. La foi en l'avenir, la Foi dans la destinée profonde de l'humanité, ont été les moteurs des actions engagées et les résultats sont là. Ce rapport d'activité démontre, sans complaisance, la vigueur avec laquelle évoluent nos services.

En 2022, ACOR a encore pu démontrer sa créativité pour suggérer et obtenir la création d'un nouveau service apparu en novembre : l'Equipe Mobile d'Accès aux Soins (EMAS) que vous découvrirez dans les pages qui suivent. Ce fut aussi l'année pendant laquelle le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), qui au-delà de ses missions d'origine, a pris toute sa dimension en structurant le soutien aux aidants. Je citerai aussi le Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) d'Auxerre né fin 2021 et qui vient apporter des réponses au grand désarroi provoqué par des situations d'isolement, voire d'abandon. C'est encore le pôle Habitat Inclusif (HI-AVP) qui favorise une autonomie sociale soutenue par une présence professionnelle. Quant aux services plus anciens, ils continuent, dans les mutations actuelles, à apporter leur qualité d'accompagnement dans une atmosphère bienveillante toujours renouvelée et attentive à l'être humain blessé.

Le contexte dans lequel nous évoluons actuellement reste bien compliqué. Notre époque est marquée par une volonté de quantification et de contrôle de l'activité, avec une orientation prioritaire vers l'efficience. Les conséquences directes et indirectes peuvent rapidement devenir délétères pour la cohésion sociale. Comme pour de nombreux secteurs d'activité, nous ressentons une déshumanisation qui s'étend inexorablement. Même si l'argument de la maitrise des dépenses publiques, y compris à destination des populations les plus fragiles doit être entendue, nous voulons rappeler avec force que le centre de nos préoccupations est la personne dont la vie est bouleversée par la cérébro-lésion avec toutes les conséquences sur sa famille. Même si tout n'est pas à rejeter dans les politiques actuelles, il ne serait pas légitime que les principes administratifs et budgétaires, armés de leur pression réglementaire, prévalent sur la qualité d'accompagnement. Encore moins pour les principes idéologiques. Il en va de l'honneur de toute société d'offrir aux personnes les plus fragilisées la perspective de conditions

de vie dignes en face des accidents de la vie. Collectivement, nous avons le devoir de mettre en œuvre des réponses à la hauteur des difficultés telles qu'elles sont vécues dans la vraie vie.

Cependant, ces orientations s'imposent et nous devons composer avec elles. Nous ferons le meilleur usage possible des outils de contrôle exigés afin de défendre la cause des personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées. Nous mettons notre honneur à sans cesse rappeler la réalité vécue par ces personnes et leurs familles, qu'elles soient accompagnées ou non. Cela devrait aussi être l'honneur de la société dans son ensemble de traiter avec compassion les situations de fragilité qui, je le rappelle, peuvent atteindre subitement chacun d'entre nous.

La complexité imposée est d'ordre systémique, mais je tiens à souligner la grande qualité de relation que nous entretenons avec les interlocuteurs locaux de nos financeurs et avec les élus politiques. Pour l'instant, la collaboration constructive que nous pouvons entretenir nous permet d'aborder avec une confiance raisonnable les différentes vicissitudes rencontrées et à venir.

L'année 2023, au-delà de l'évolution des besoins des personnes accompagnées, nous impose de nouveaux challenges dans les modes de fonctionnement administratifs et dans l'organisation de notre réponse aux exigences de contrôle. C'est notamment pour cette raison que nous souhaitons renforcer le partenariat que nous entretenons depuis 2019 avec la Fondation COS Alexandre Glasberg.

Jacques GUILLEMANT

Président d'ACOR

Préambule

Partis d'une culture de l'accompagnement ciblé essentiellement sur la Personne, nous sommes aujourd'hui contraints à nous orienter peu à peu vers une logique économique nous obligeant à assurer une veille de tout instant, ce afin de pérenniser la stabilité de nos services et dispositifs.

Initiées par la crise sanitaire depuis 2019, nous sommes régulièrement face à des incertitudes et paradoxes mais également à des interrogations légitimes de nos collaborateurs devant un contexte socio-économique difficile lié en partie à la reconnaissance des métiers de l'accompagnement et à leur devenir.

Pour autant, l'Association ACOR par ses administrateurs engagés et aux services qu'elle a développés, reste présente, et mène le combat qu'elle a initié depuis plus de 30 ans.

Ainsi, forte de ses convictions et au regard de l'implication de tous ses acteurs, l'Association s'est donnée pour mission de promouvoir l'Individu qu'il ne soit personne accompagnée ou salarié et de répondre à sa mission première, qui demeure l'accompagnement des personnes blessées, de leurs proches dans le respect de leur libre choix.

En effet, nous sommes aujourd'hui en mesure, par la création d'une équipe mobile d'accès aux soins de proposer une offre graduée, en fonction des besoins des personnes qu'elles soient à domicile seules, accompagnées ou en institution. La création de cette équipe, et les rencontres des aidants initiés par le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées viennent également répondre à un axe essentiel de notre projet associatif qui est l'aide aux aidants.

2023, sera de nouveau riche par l'actualisation de notre Projet d'Etablissement, feuille de route, de nos services pour les cinq prochaines années. Notre réflexion portera sur l'évolution de nos accompagnements et des besoins qui en découlent.

L'extension de l'établissement de Lixy sera un des chantiers à défendre, devenu indispensable dans le cadre de la mise aux normes de l'existant, mais aussi afin d'améliorer la qualité de nos prestations, et la qualité de vie au travail.

Nous espérons enfin voir s'agrandir notre parc locatif de Sens, en lien avec notre partenaire Domanys, qui viendra renforcer notre dispositif « Habitat Inclusif ».

Géraldine SALEUR

Directrice des services Et dispositifs d'ACOR

ACOR (Association du Centre de l'Orval)

Depuis plus de trente ans, L'Association ACOR accompagne des personnes cérébro-lésées. Le projet d'origine était totalement novateur et expérimental. Le centre de l'ORVAL est l'un des premiers établissements créés en France pour l'accompagnement des personnes cérébro-lésées. A la suite d'un grave accident de la route, les parents de Philippe Guillemant, participent à la création de l'AFTC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens) Ile de France. Cette appartenance a conforté la prise de conscience de l'inexistence de structures d'accueil spécialisées pour l'accompagnement des traumatisés crâniens au sortir des Centres de Rééducation Fonctionnels.

Le 30 septembre 1989 naît l'Association ACOR. Le but est de fédérer les énergies et les compétences pour la création d'un premier centre d'accueil en France. Le 7 juin 1991, le Préfet de l'Yonne et le Président du Conseil Général de l'Yonne signent un arrêté portant autorisation de la création d'une structure d'accueil de 20 places, à titre expérimental. L'association, aujourd'hui, poursuit l'esprit de ses fondateurs, et tient aux valeurs morales et profondes qui s'expriment dans un grand respect de l'humanité et de l'intégrité de chacun.

Chiffres clés

96 personnes accompagnées

49 collaborateurs

73 places autorisées

6 dispositifs à visée inclusive

20 bénévoles engagés

1918 heures de bénévolat

Les engagements d'ACOR : accompagner les personnes cérébro-lésées dans une logique de parcours

Chaque année en France, 150 000 personnes sont victimes d'un traumatisme crânien. 8000 personnes conserveront des séquelles invalidantes, 1800 personnes resteront dépendantes. Les victimes sont majoritairement des hommes jeunes, en effet 75% des traumatisés crâniens ont moins de 30 ans. 70% des traumatismes crâniens sont dus à des accidents de la voie publique, les 30% restants concernent des chutes dues à des accidents de sport, du travail, de loisirs ou des agressions.

Parallèlement, nous dénombrons par an 150 000 AVC en France. 10% se produisent chez des personnes de moins de 45 ans, ils constituent la 3ème cause de mortalité. L'AVC reste la première cause de handicap chez l'adulte, 1 personne sur 3 devient dépendante dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Les 2/3 des personnes touchées, conservent des séquelles.[1]

Par ailleurs, en Bourgogne Franche Comté, les structures **médico-sociales** accueillant des personnes cérébro-lésées se dénombrent comme ci-dessous, ce qui démontre une offre encore insuffisante.[2]

Type d'accueil		**France**	**Bourgogne Franche Comté**	**Yonne**	**Accueillant des personnes cérébro-lésées en Bourgogne Franche Comté** *(données 2018)
Etablissement d'accueil médicalisé	Nombre d'établissements	**1002**	**49**	**11**	**6**
	Total places installées	**29495**	**1624**	**404**	**135**
	Dont accueil de jour	**1951**	**71**	**21**	**13**
SAMSAH	Nombre de services	**442**	**30**	**5**	**19**
	Nombre de places	**10578**	**559**	**94**	**86**
SAVS	Nombre de services	**1060**	**70**	**8**	**1**
	Nombre de places	**41054**	**3174**	**271**	**8**

[1] Données AFTC Ile de France.
[2] STATISS ARS Bourgogne Franche Comté 2021.

Ainsi, en totale cohérence avec le projet associatif, l'association ACOR s'est donné pour objectif d'accompagner les personnes victimes de lésions cérébrales acquises, quel que soit l'âge et aussi longtemps que nécessaire, ainsi que d'apporter conseils, soutien, voire assistance pour les diverses démarches aux familles et aidants qui le souhaitent.

L'action de l'Association ACOR s'inscrit dans des missions d'intérêt général et d'utilité sociale.
Ses principes sont les suivants :

- Reconstruction d'un projet de vie adapté en lien avec l'environnement
- Réadaptation dans les actes de la vie quotidienne
- Réinsertion familiale, sociale, voire professionnelle en y associant les proches.

Pour se faire, ACOR a obtenu les agréments suivants :

- Mars 1996 : Ouverture d'un Etablissement d'accueil médicalisé (F.A.M.) - 26 places à ce jour, appelé aujourd'hui EAM.
- Janvier 2007 : Ouverture d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)
- Octobre 2008 : Financement de deux places d'accueil temporaire au F.A.M.
- Décembre 2010 : Ouverture du Centre d'Accueil de Jour (C.A.J) pour 3 places.
- Avril 2014 : La subvention de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, nous permet d'ouvrir un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) dédié aux personnes victimes de lésions cérébrales acquises.
- Septembre 2015 : Ouverture de 4 places de SAMSAH dédiées aux personnes cérébro-lésées en partenariat avec l'APAJH de Sens.
- Octobre 2018 : ACOR retenu comme cotraitant dans l'accompagnement professionnel des personnes présentant des séquelles cognitives et accédant à l'emploi sur le département de l'Yonne.
- Octobre 2020 : Ouverture de 15 places de PCPE (Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées) adossé à l'EAM. Une équipe mobile intervient sur le département de l'Yonne pour accompagner les blessés (enfants et adultes) et leurs aidants afin de faciliter le maintien au domicile et compenser d'éventuelles ruptures de parcours.
- Octobre 2021 : ouverture d'un second Groupe d'Entraide Mutuelle à Auxerre dédié aux personnes cérébro-lésées.
- Décembre 2021 : financement suite à appel à projet du projet de vie sociale et partagée créant le Pôle Habitat
- Novembre 2022 : ouverture de l'Equipe Mobile d'Accès aux Soins par financement expérimental favorisant l'accès aux soins des personnes cérébro-lésées à domicile.

Etablissement d'accueil médicalisé Philippe Guillemant :
26 places d'accueil durable, 2 places d'accueil temporaire
Centre d'accueil de jour : 3 places

Implantation des services

Service d'accompagnement à la vie sociale :
8 places
SAMSAH : 4 places
GEM « le Sens de la Vie » 23 adhérents
Habitat inclusif : 8 appartements
EMAS : 15 places

GEM pour adultes traumatisés crâniens 5 adhérents (en phase de démarrage)

Au niveau départemental, notons les interventions du PCPE TCL et des deux neuropsychologues dans le cadre des prestations d'appui spécifiques (PASco) en collaboration avec l'AGEFIPH.

Le Conseil d'Administration

NOMS	QUALITES
COLLEGE A	
Jacques GUILLEMANT	Président
Karine FERREIRA - MAGNIER	Vice-Présidente
Pascale DAVID DE SAUZEA	Trésorière
Jean-Paul LEGOURD	Trésorier Adjoint
Nathalie ROGER	Secrétaire
Rahouda EL ADJ YEDDER	Secrétaire adjointe
Annick BARON	Membre
Estelle ROGER	Membre
Patrick JEANNE	Membre
Etienne SEGUELAS	Membre
Christophe VERGNOL	Membre
Philippe DHUICQ	Membre
Claudine RENOUX	Membre
Olivier VIRON	Membre

COLLEGE B	
Jean ARIBAUD	Représentant Fondation COS Alexandre Glasberg
Corinne MAUDUIT	AFTC-Bourgogne Franche Comté
Nicole GANDOUIN	Représentant des familles

INVITES	
Géraldine SALEUR	Directrice des services
Jean BARUCQ	Président d'Honneur
Patrick BARON	Représentant des salariés au Conseil d'administration
Jean Pierre MOUTURAT	Commissaire aux comptes

Organigramme des services

Jacques GUILLEMANT
Président ACOR

Géraldine SALEUR
Directrice

Catherine DESJARDINS
Comptable
Carole VALTER
Secrétaire de direction

Frank MARCHAND
Agent technique

Docteur JANUEL
Docteur GOUJON

Emilie BARROS
Cheffe de service

Agnès TOKARSKI
Cheffe de service

L'offre d'hébergement				**L'offre liée à la transformation de l'offre**			**Les dispositifs inclusifs et de pa aidance**		**Les dispositifs de coopération et mutualisation**	
Etablissement d'accueil médicalisé				**EMAS**	**SAVS**	**PCPE**	**Pôle habitat**	**GEM**	**SAMSAH**	**PASCO**
Equipe Paramédical	**Equipe Vie Quotidienne**	**Equipe de Jour**	**Services Généraux**							
Infirmières Susanne HERON Christine LEFORT Mélanie DESTAEBEL **Psychologue** Salima MOKHTARI **Neuropsychologue** Nelly SANTAELLA **Ergothérapeute** Eloïse MALHOMME **Kinésithérapeute** (Vacant) **Orthophoniste** Estelle DA SILVA	**Aides-soignants** Carine ITASSE Sophie TROSSELLO Stéphanie CHABANCE Viviane LAURENT Gwladys HINAULT Tiphaine LAURENT Stéphanie SAZERAT Nadège ETHEVE Sandrine BARDIN Véronique E SOUSA Yann MOUCHARD Karine DUCHEMIN Florence GRITTE **Accompagnants éducatifs et social** Dominique LUSIGNY Aurélien MARIUS	**Educatrices spécialisées** Isabelle GELE Virginie MORICE **Moniteurs d'atelier** Régine HUGON Patrick BARON Barbara GROULT **Animateur sportif** Olivier MARTIN	**Agents de service** Stéphanie POURCELOT Sylvie MAKAROF Nathalie GREY	**Médecin** Bruno JANUEL **Infirmière** Glawdys SERVAND **Neuropsychologue** Manon COUSIN **Psychologue** Valérie SEIGNEUR	**Educateurs spécialisés** Morgane LE NAOUR Yannick LAHAYE	**Educateurs spécialisés** Morgane LE NAOUR **Neuropsychologue** Nelly SANTAELLA Manon COUSIN **Psychologue** Salima MOKHTARI **Infirmière** Mélanie DESTAEBEL	**Coordonnateur De parcours** Ludwig PIVERT	**GEM Sens** **Animatrices** Sandrina PEREIRA VIERA Fouziya MARTEAU **GEM Auxerre** **Animatrice** Charline BANS.	**Neuropsychologue** Manon COUSIN **Infirmière** Christine LEFORT	**Neuropsy-chologue** Nelly SANTAELLA Lisa VIRIOT

Les instances et les partenariats de l'Association

I. Les Instances

A. Le Conseil de la Vie Sociale

Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et concrétisé par le Décret n°2004-287 du 25 mars 2004, le Conseil de la Vie Sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

L'Association mise sur l'importance du Conseil de la Vie Sociale et met en œuvre tous les moyens afin qu'il puisse être un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement des services dans lesquels sont accompagnés les personnes blessées.

Hormis, les sujets présentés à l'ordre du jour, les échanges sont régulièrement intenses et constructifs.

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni à trois reprises durant l'année 2022.

- En mars 2022 : cette rencontre a permis d'élire le nouveau président et de signer le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale. Les membres furent également consultés face à l'allégement des mesures sanitaires, et à la mise en place d'un nouveau prestataire de restauration.
- En juin 2022 : les membres furent informés de l'actualisation de la démarche d'amélioration continue de la qualité (nouveau projet d'établissement, évaluation externe à venir)
- En octobre 2022 : l'enquête de satisfaction était présentée avant envoi aux familles. L'accompagnement tel qu'il est proposé fut abordé avec l'accord d'organiser en décembre 2022 une « rencontre famille » afin d'aborder les différents types d'accompagnements selon les projets de chacun et les objectifs définis.

B. Le Comité d'Ethique

Le Comité d'éthique est une instance portée par l'association ACOR, loi 1901, créée le 9 novembre 1989. Depuis cette date, l'association ACOR du centre de l'Orval, se consacre à l'accompagnement des personnes victimes de lésions cérébrales acquises en diversifiant l'offre de service.

Ce comité d'éthique a pour vocation de favoriser la démarche éthique dans les pratiques professionnelles autour des personnes accueillies et accompagnées au sein des différents établissements et services.

La création d'un Comité d'éthique a été mise en œuvre par l'EAM Philippe GUILLEMANT, le 24 septembre 2017, lequel a tenu compte des recommandations préconisées lors de l'évaluation externe. Cela en conformité avec les recommandations de l'ANESM.

Le Comité d'éthique de l'association exerce une action de réflexion, de conseil et de pédagogie en matière éthique dans le cadre de son champ opérationnel.

Il est destinataire des questionnements qui peuvent être émis par les équipes pluridisciplinaires, le corps médical, les professionnels, les usagers, bénéficiaires et résidents, les représentants légaux et toutes autres personnes concernées par l'accompagnement.

Il alimente la réflexion éthique autour des accompagnements, en particulier des personnes cérébro-lésées. Il identifie les questionnements éthiques rencontrés dans le cadre des accompagnements. Il peut proposer des réflexions, des informations et des recommandations.

Il n'a pas pour vocation d'apporter des solutions d'urgence aux problèmes qui lui sont posés mais de susciter la réflexion, la concertation et de permettre aux personnes concernées d'appréhender une dimension éthique dans leur façon de faire ou d'être.

Ces questions éthiques peuvent également concerner l'implication personnelle, psychologique ou morale des intervenants.

La composition du Comité d'éthique a été proposée initialement par la direction des services de l'association. Ensuite, le comité veille au renouvellement de ses membres au fur et à mesure des départs.

L'assemblée du Comité est représentée par l'ensemble des membres permanents. Elle se réunit au maximum une fois par trimestre et au minimum trois fois par an, le planning étant établi d'une réunion sur l'autre.

L'assemblée du Comité peut émettre au terme de ses débats, les avis et/ou recommandations nécessaires, selon l'ordre du jour fixé.

II. Les partenariats

A. La Fondation COS Alexandre Glasberg

La Fondation COS Alexandre Glasberg accueille, assiste et accompagne à toutes les étapes de la vie des personnes fragilisées pour des raisons de santé, de perte d'autonomie ou de précarité sociale.

Forts de valeurs humaines communes, nous avons conclu une convention renouvelable de conseil et d'assistance avec la fondation COS Alexandre GLASBERG. Elle a pour objectif de renforcer la crédibilité de la gouvernance auprès des autorités de tutelle et l'aider dans ses missions. Elle est aussi un appui nécessaire à la direction afin de bénéficier de ses services et de ses compétences.

B. La FEHAP

L'Association ACOR adhère à la FEHAP, de par des valeurs partagées et axées sur la solidarité et l'intérêt collectif.

Le secteur Privé Solidaire est ainsi représenté auprès des pouvoirs publics, locaux et nationaux et s'impose comme une force de propositions sur les problématiques sanitaires, sociales et médico-sociales.

Nous bénéficions également de conseils et d'informations dans le cadre des secteurs des Relations du Travail, des Ressources Humaines, en Santé-Social et en Communication.

C. L'UNAFTC

L'association ACOR est adhérente à l'U.N.A.F.T.C. (Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et Cérébro-lésés). Cela permet de faciliter la communication et la mutualisation des ressources mais aussi de disposer d'une représentation politique forte auprès des interlocuteurs régionaux et des ministères.

D. La Fédération des APAJH

Depuis 2015, l'Association ACOR, est partenaire de la Fédération, et ce au travers la convention ayant permis la création de 4 places SAMSAH pour personnes cérébro-lésées dans l'Yonne. Cette mutualisation s'est retrouvée d'autant plus nécessaire lors de la contractualisation d'un Plan d'Accompagnement Global pour une personne suivie par le SAMSAH retrouvée en situation de rupture.

E. Le Comité régionale Handisport

Dans le cadre de notre partenariat avec le Comité Régional Handisport de Bourgogne, la convention se poursuit. Elle a pour objet de reconduire, la mise à disposition d'un agent de développement, qui a pour mission de promouvoir la pratique du sport adapté au sein de l'établissement, sur la base de 20 heures hebdomadaire.

F. La commune de Lixy

Partenaire de longue date, la municipalité de Lixy est force de proposition pour intégrer les usagers de l'EAM dans la dynamique citoyenne locale. Interrompus à la suite de la crise sanitaire, les échanges ont pu reprendre cette année (club des ainés, participation à la brocante du village, aux événements culturels…)

Son maire siège avec engagement au conseil d'administration.

G. Domanys

Domanys, bailleur social dans l'Yonne est devenu partenaire de l'Association ACOR en 2019, depuis la signature d'un bail emphytéotique de l'ensemble immobilier de Sens. La volonté commune qui anime Domanys et ACOR réside en l'accès au logement au moindre coût et dans une visée inclusive.

H. Les instituts de formation

Dans une volonté de découverte et d'attractivité des métiers, ACOR poursuit des missions d'accompagnement et de tutorat auprès de futurs professionnels tels que infirmiers, aides-soignants, éducateurs, neuropsychologues…

Cet engagement nous permet également de mettre en avant auprès des personnes en formation la spécificité de la cérébro-lésion et du handicap invisible.

I. APF

Un partenariat est engagé depuis plusieurs années avec APF. Celui-ci s'est renforcé par la mise en place d'activités communes dans les locaux ACOR de Sens, comme de la Sophro

Une offre modulable d'hébergement visant un accompagnement au plus près des besoins des personnes :

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé Philippe Guillemant

I. L'offre Hébergement en accueil durable

A. Réalisation de l'activité

Hébergement permanent	2020	2021	2022
Nombre de journées financées	10220	10220	10220
Nombre de journées réalisées	9274	9359	9422
Nombre de journées d'absence	306	394	465

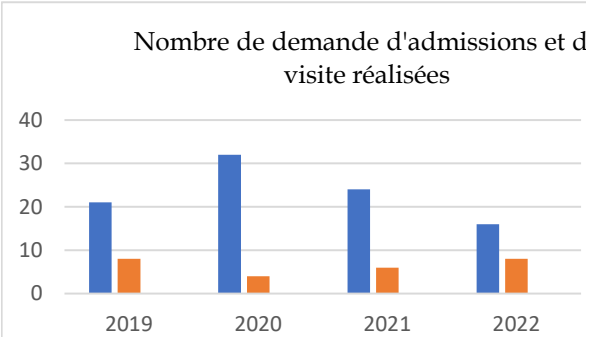

L'hébergement permanent reste fortement demandé, il est à mettre en lien le nombre de demandes d'admission pour lesquelles des visites d'observation sont programmées régulièrement. (Graphique ci-dessus)

Taux de rotation	2020	2021	2022
Nombre de sorties définitives hors hébergement temporaire et accueil de jour	3	0	2
Nombre d'admissions hors hébergement	1	3	1
Nombre de lits et places autorisés hors hébergement temporaire et accueil de jour	**26**	**26**	**26**
	11.54%	13.46%	11%

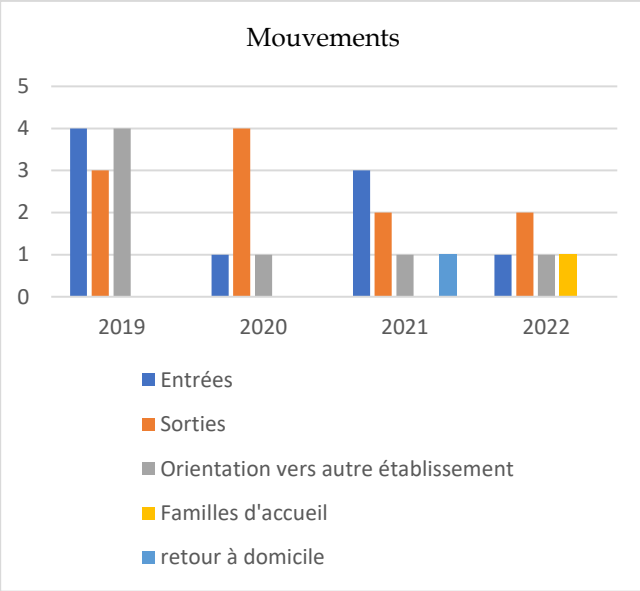

En parallèle et suite à leurs projets d'accompagnement définis à leur entrée, ils se sont orientés vers un retour à domicile ou en appartement avec un suivi extérieur.

B. Profil des personnes accueillies

L'Etablissement a accueilli en 2022 7 femmes dont la moyenne d'âge est de 50 ans et 20 hommes dont la moyenne d'âge est de 43.86 ans. La moyenne d'âge global est de 45.39 ans.

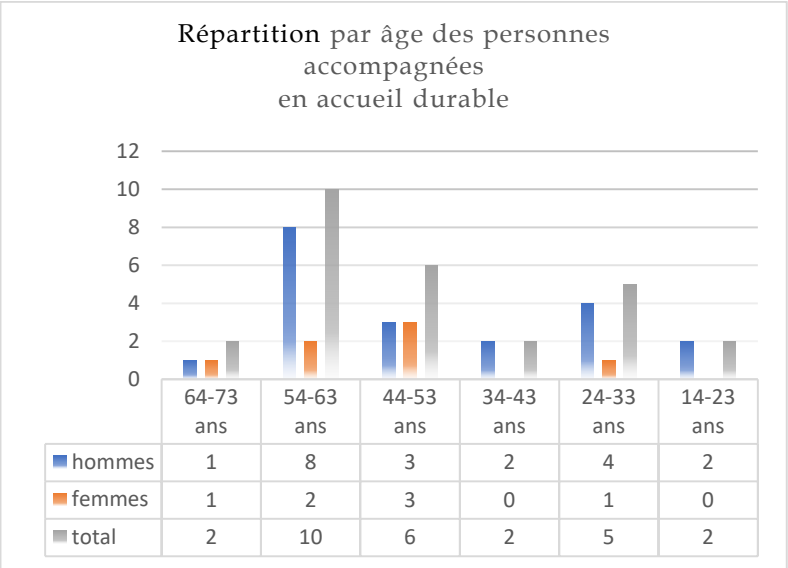

	64-73 ans	54-63 ans	44-53 ans	34-43 ans	24-33 ans	14-23 ans
hommes	1	8	3	2	4	2
femmes	1	2	3	0	1	0
total	2	10	6	2	5	2

Il est à noter que 6 personnes aujourd'hui sont âgées de plus de 60 ans. La population des plus de 45 ans tend également à croitre. Le projet d'accompagnement se veut être davantage institutionnel pour ces personnes qui se traduit par un maintien des acquis et de l'autonomie restante.

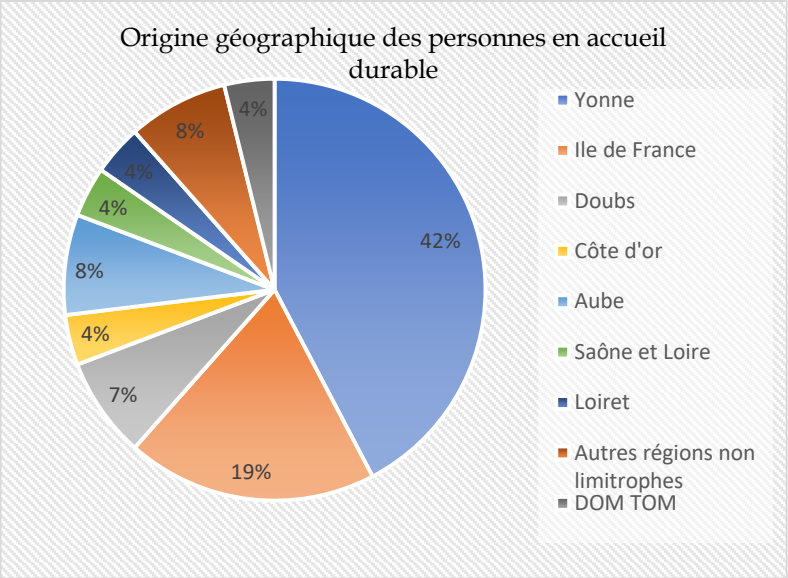

Les personnes accueillies proviennent essentiellement de l'Yonne. Pour autant, la situation géographique de l'Etablissement et le manque de lieu d'accueil nous pousse à accueillir des personnes originaires des départements limitrophes.

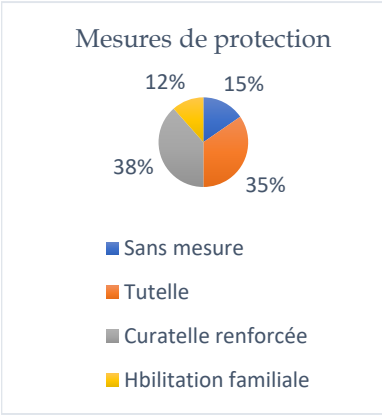

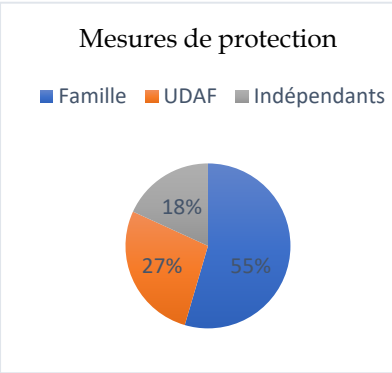

La majeure partie des personnes ont une mesure de protection. Les mesures de protections sont tenues de plus en plus par les familles.

Un accompagnement aux démarches administratives est proposé néanmoins aux personnes en atelier, en lien avec les mandataires judiciaires et/ou les familles.

C. Pathologies et motifs d'entrée

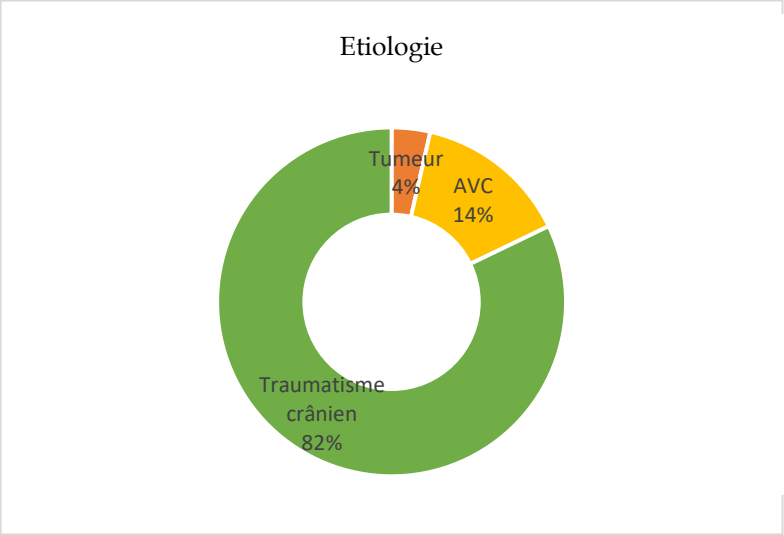

Le traumatisme crânien reste la principale cause d'entrée au sein de la structure. Nous continuons de constater, et ce depuis plusieurs années des demandes d'admission suite à des AVC.

Il est à noter l'importance du rapport étiologie / âge ce qui impactera également le projet d'accompagnement, les besoins et les prestations à apporter.

Nous accueillons néanmoins des personnes

âgées de 50 ans ou plus, qui ont des besoins importants malgré des étiologies différentes.

Ages et motifs d'entrée sur les 3 dernières années						
	2020	**2021**				**2022**
Nombre d'entrées	**1**	**4**				
Motif d'entrée	**Maintien à domicile impossible**	**Projet de réadaptation**	**Projet de réadaptation**	**Projet de réadaptation**	**Changement d'orientation**	
Etiologie	**AVC**	**Traumatisme crânien**				
Age à l'entrée	**51 ans**	**20 ans**	**26 ans**	**34 ans**	**51 ans**	

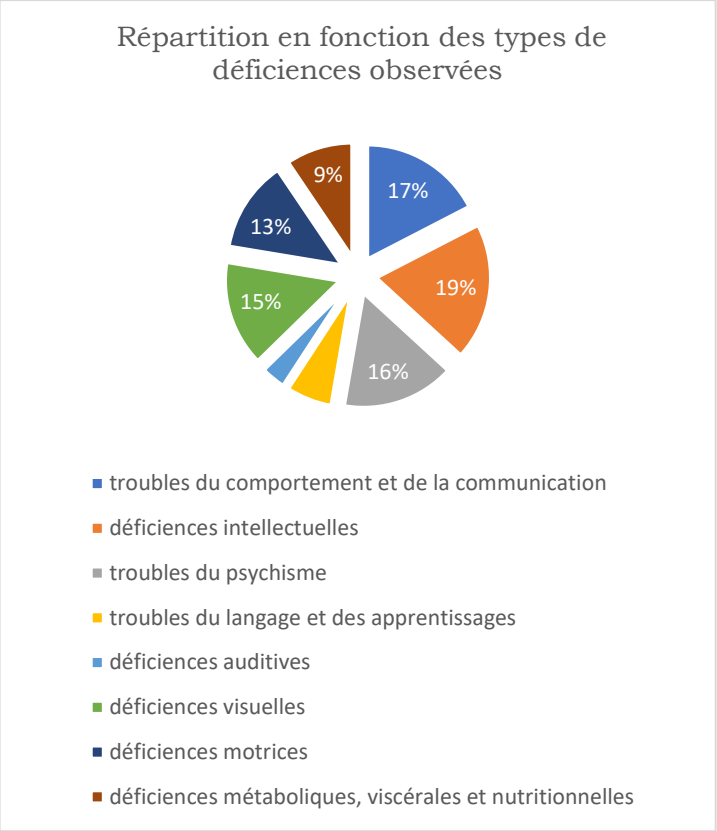

L'autorisation délivrée nous permet d'accompagner des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale acquise. Force est de constater le nombre de déficience consécutives aux séquelles induites par l'accident. Ces déficiences sont d'autant plus importantes à prendre en compte dans la spécificité de la prise en charge de la cérébro-lésion qui est totalement différente de tout autre handicap.

Il est également important de noter que les déficiences peuvent être multiples chez une victime.

D. Prestations proposées selon le projet de la personne et fonction des besoins identifiés

Comme évoqué préalablement, les déficiences chez la personne cérébro-lésée sont multiples. Nous proposons ainsi des accompagnements répondant à des besoins en termes de déficiences motrices, cognitives, sensorielles, psychologiques et psychiques.

L'accompagnement de la personne se fait au plus près de ses besoins en réponse à son projet ce qui nous amène à suivre différents profils liés à des besoins très divers.

- ☑ Des personnes inscrites dans un projet de réadaptation à un stade avancé
- ☑ Des personnes inscrites dans un projet de réadaptation à un stade initial
- ☑ Des personnes inscrites dans un projet dit « lieu de vie »

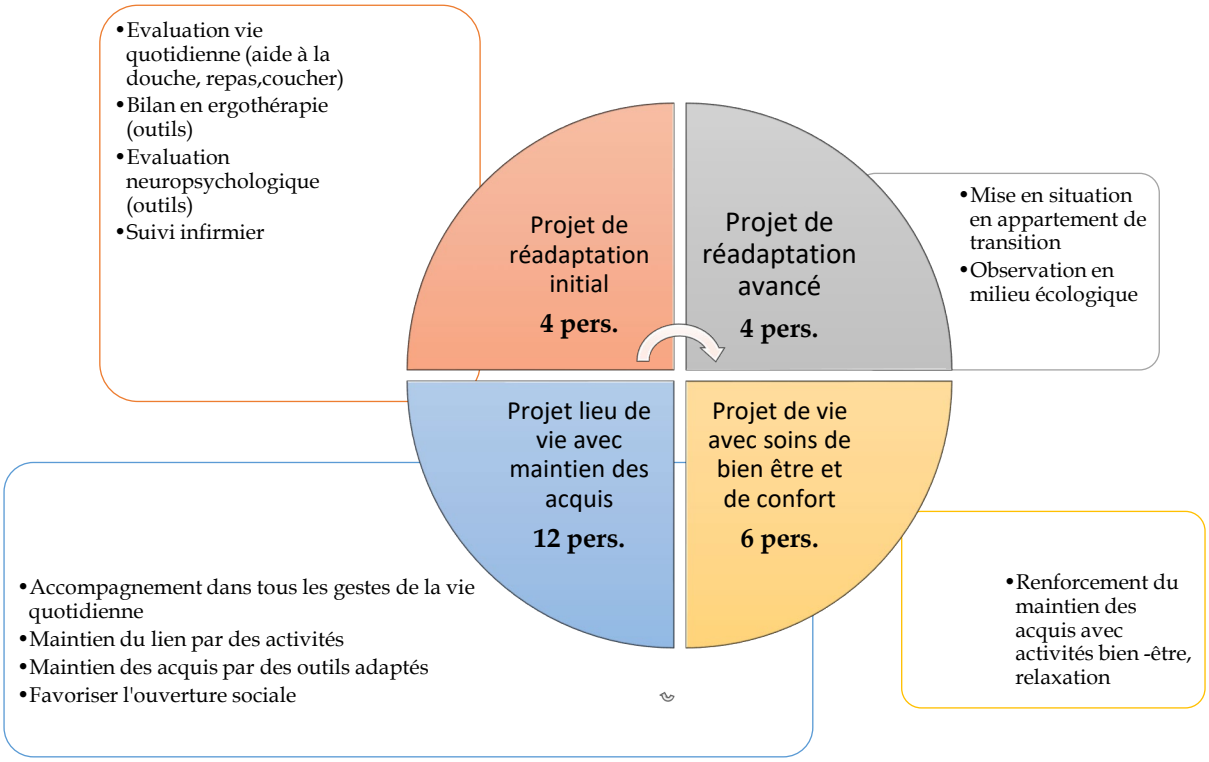

Dès l'accueil de la personne en hébergement durable, des évaluations ont lieu en équipe pluridisciplinaire. Elles permettent un bilan global et approfondi des potentialités et des difficultés de la personne. Ces bilans sont réalisés à partir d'outils spécifiques et permettent une évaluation :

- des capacités neuropsychologiques
- des capacités physiques
- des capacités d'autonomie en établissement et en situation écologique
- une analyse des répercussions psychologiques et des difficultés comportementales liées à l'accident.

Par la suite, des objectifs de travail sont fixés, réévaluables au trimestre, selon le modèle ci-dessous.

Résidents		Session sept-nov. 2022			Ateliers session					
		Axes de travail			Bricolage	Art multiple	Création manuelle	Remue-méninge	Multimédia	Cartonnage
Unité verte	1	Inhibition	Enveloppement/contenance			X				
	2	Mémoire	Visuospatial			X	X			X
	3	Flexibilité	Inhibition		X	X		X		
	4	NON EVALUE								
	5					X		X	X	
	7	Stimulation cog				X	X			
Unité bleue	8	Concentration	Mémoire	Visuospatial		X	X	X		X
	9	Inhibition	Concentration	Flexibilité						
	10	Concentration	Flexibilité							
	11	Visuospatial	Visuoconstruction	Mémoire de travail	X	X	X	X	X	X
	12	Visuospatial	Inhibition	Planification	X	X		X	X	X
	13	Repères temporels	Sensorialité	Bien-être		X				
	14	Visuospatial	Flexibilité	Raisonnement	X	X	X		X	
Unité orange	15	Perception	Repères temporels	Stimulation cog			X			
	16	Mémoire	Langage	Concentration		X	X			X
	17	Stimulation cog	Flexibilité			X	X			
	18	Flexibilité	Planification	Inhibition	X	X		X		
	19	Sensorialité	Contenance	Bien-être		X	X			
	20	Flexibilité	Inhibition		X	X	X			
	21	Visuospatial	Concentration			X	X	X	X	X
Unité jaune	22	Planification	Raisonnement	Initiative	X	X		X	X	
	23	Flexibilité	Concentration	Inhibition			X	X		
	24	Planification	Concentration	Synthèse	X			X	X	
	25	Planification	Inhibition	Concentration	X			X		
	26	Mémoire	Confiance en lui	Flexibilité		X	X	X		
	27	Flexibilité	Inhibition cpt	Concentration				X		
	28	Planification	Inhibition	Visuospatial	X	X		X	X	

		Session sept-nov. 2022			Activités du matin			
Résidents		**Axes de travail**			Flexibilité	Mémoire et perception	Equilibre et adresse	Réadaptation
Unité verte	1	Inhibition	Enveloppement/contenance		X	X		
	2	Mémoire	Visuospatial		X	X	X	
	3	Flexibilité	Inhibition		X	X	X	
	4	NON EVALUE						
	5				X	X		
	7	Stimulation cog			X	X		
Unité bleue	8	Concentration	Mémoire	Visuospatial	X	X		
	9	Inhibition	Concentration	Flexibilité				
	10	Concentration	Flexibilité					
	11	Visuospatial	Visio construction	Mémoire de travail				Cuisine / EEP
	12	Visuospatial	Inhibition	Planification				Cuisine
	13	Repères temporels	Sensorialité	Bien-être	X	X	X	
	14	Visuospatial	Flexibilité	Raisonnement		X	X	
Unité orange	15	Perception	Repères temporels	Stimulation cog	X	X	X	
	16	Mémoire	Langage	Concentration	X	X	X	
	17	Stimulation cog	Flexibilité		X	X	X	
	18	Flexibilité	Planification	Inhibition				
	19	Sensorialité	Contenance	Bien-être	X	X	X	
	20	Flexibilité	Inhibition		X	X	X	
	21	Visuospatial	Concentration		X	X	X	
Unité jaune	22	Planification	Raisonnement	Initiative	X	X		EEP autonome
	23	Flexibilité	Concentration	Inhibition		X	X	"EEP"
	24	Planification	Concentration	Synthèse	X		X	EEP appart + chambre / linge
	25	Planification	Inhibition	Concentration	X			EEP appart
	26	Mémoire	Confiance en lui	Flexibilité		X		
	27	Flexibilité	Inhibition cpt	Concentration	X	X		EEP
	28	Planification	Inhibition	Visuospatial		X	X	Cuisine

Cartographie des personnes accompagnées et identification des besoins et des prestations selon la norme Serafin PH pour 26 personnes accueillies

Besoins en matière de santé somatique et psychique	NB	%
Besoins en matière de fonction mentales, psychiques, cognitives et de système nerveux	26	100
Besoins en matière de fonctions sensorielle	25	
Besoins en matière de douleur	25	
Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	18	
Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	11	
Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique et endocrinienne	21	
Besoins en matière de fonctions génito-urinaire et reproductive	19	
Besoins en matière de fonctions locomotrices	21	
Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	22	
Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	26	100
Besoins en matière d'autonomie	NB	%
Besoins en lien avec l'entretien personnel	24	92
Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	26	100
Besoins pour la mobilité	20	77
Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour sa sécurité.	26	100
Besoins pour la participation sociale	NB	%
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	16	62
Besoins pour vivre dans un logement	8	31
Besoins pour accomplir les activités domestiques.	26	100
Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	0	0
Besoins en lien avec le travail et l'emploi	4	15
Besoins transversaux en matière d'apprentissages	26	100
Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	24	92
Besoins pour apprendre à être pair-aidant	0	0
Besoins pour participer à la vie sociale	26	100
Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	5	19
Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique.	26	100

Prestation de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	NB	%
Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	26	
Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	26	
Prestations des psychologues et neuropsychologues	26	
Prestations en matière d'autonomie	NB	%
Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	26	100
Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui.	26	100
Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	26	100
Prestation pour la participation sociale	NB	%
Accompagnement à l'expression du projet personnalisé	26	100
Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	16	62
Accompagnement pour vivre dans un logement	8	31
Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	4	15
Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées	26	100
Accompagnement à la vie familiale la parentalité, la vie affective et sexuelle	24	92
Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage	25	96
Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs	26	100
Accompagnement pour le développement de l'autonomie dans les déplacements	7	27
Accompagnement pour l'ouverture des droits	26	100
Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	18	69

Pourcentage de réalisation des prestations EAM par rapport aux besoins identifiés par personne pour les grands socles SERAFIN-PH (2021)

Personnes \ Prestations	Prestations de Soins, de maintien en développement des capacités fonctionnelles	Prestations en matière d'autonomie	Prestations pour la participation sociale
LG	100	100	40
GM	80	80	40
MB	80	80	40
PA	100	90	20
WB	100	100	20
PS	100	100	20
MD	100	90	60
JV	100	90	50
SC	100	90	40
LB	60	70	80
AC	60	70	80
MLC	50	50	70
SA	100	100	20
CB	100	70	60
FF	100	100	20
OF	100	80	60
LS	30	10	60
CV	100	70	40
BM	100	80	40
SV	50	50	60
MB	60	70	70
BL	40	30	100
GRB	50	70	70
CL	50	30	60
JK	30	70	80
LF	80	90	70

Pas de besoins identifiés X Réalisé totalement entre 70% et 100%

Réalisé partiellement entre 40% et 70% Pas ou peu réalisé entre 0% et 40%

II. L'offre Hébergement en accueil temporaire

A. Réalisation de l'activité

Hébergement temporaire	2020	2021	2022
Nombre de journées financées	730	730	730
Nombre de journées réalisées	474	516	528

L'activité accueil temporaire est fortement sollicitée par les proches aidants, pour des séjours de répit. Ce type de modalité fait suite également à des visites d'observation. Elle permet de proposer des évaluations complémentaires, et de confirmer ou pas un projet de vie en institution.

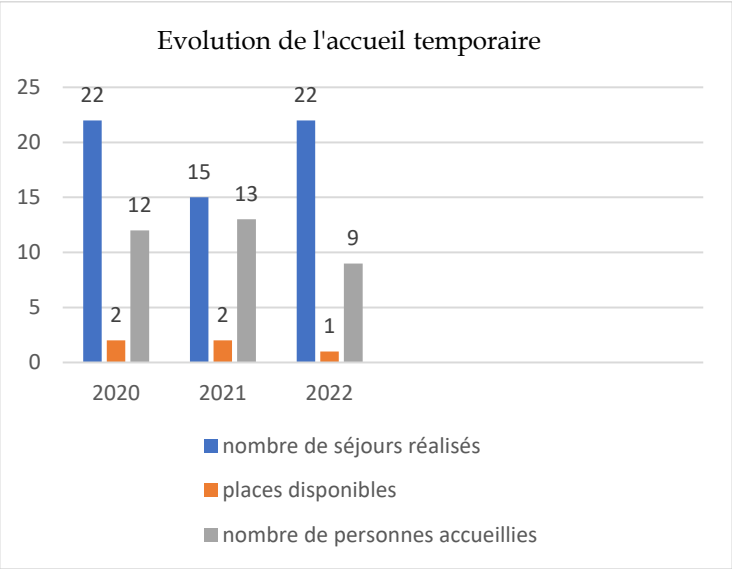

Il est important dans le cadre de l'activité « hébergement temporaire » de tenir compte des deux indicateurs « nombre de séjours » et « nombre de personnes ». En effet, nous accueillons plusieurs fois par an les mêmes personnes pour des séjours de rupture et d'aide aux aidants.

Il est à noter également, l'accueil d'une personne en urgence qui a mobilisé durant plusieurs mois ce type de modalité d'accueil.

B. Profil des personnes accueillies

Il est important de relever la moyenne d'âge des personnes accueillies en accueil temporaire.

La majorité sont dans la tranche d'âge des 54-63 ans.

Ce constat est à mettre en lien avec l'étiologie, relevant essentiellement de suites d'AVC.

Ces personnes ont pour la plupart un projet de vie en institution. Ils sont dès lors accompagnés par des aidants et/ou des services (SAMSAH…)

Peu ont des projets de réadaptation.

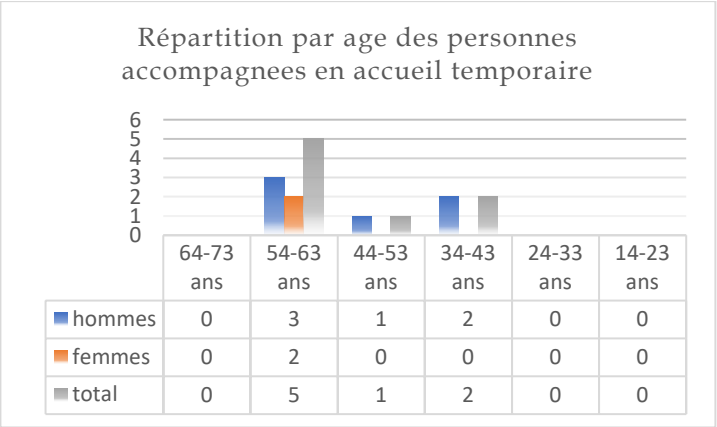

	64-73 ans	54-63 ans	44-53 ans	34-43 ans	24-33 ans	14-23 ans
hommes	0	3	1	2	0	0
femmes	0	2	0	0	0	0
total	0	5	1	2	0	0

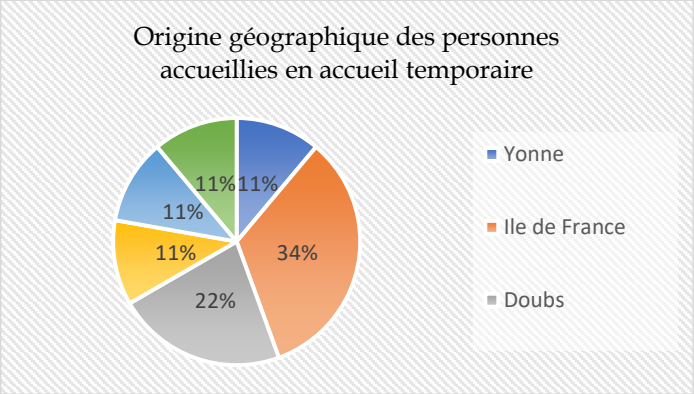

Ce graphique démontre comme les années passées l'offre insuffisante en termes d'établissement d'accueil pour personnes cérébro-lésées.

De plus, la spécificité de l'accompagnement proposé ainsi que le plateau technique à disposition, nous amènent à recevoir des demandes d'accueil temporaire afin de mener également des évaluations et à apporter des conseils, voire une expertise.

C. Pathologies et motifs d'entrée

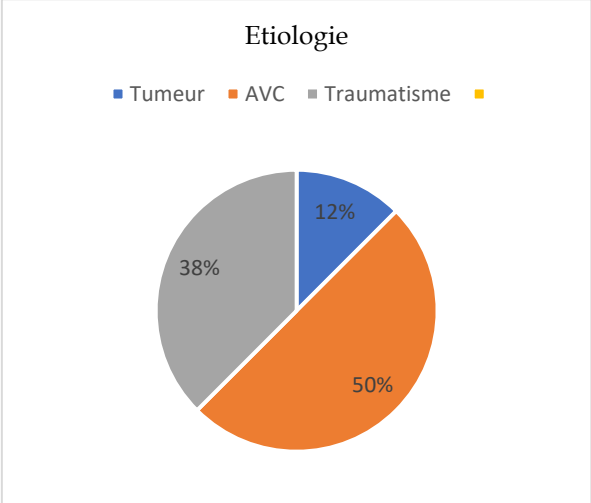

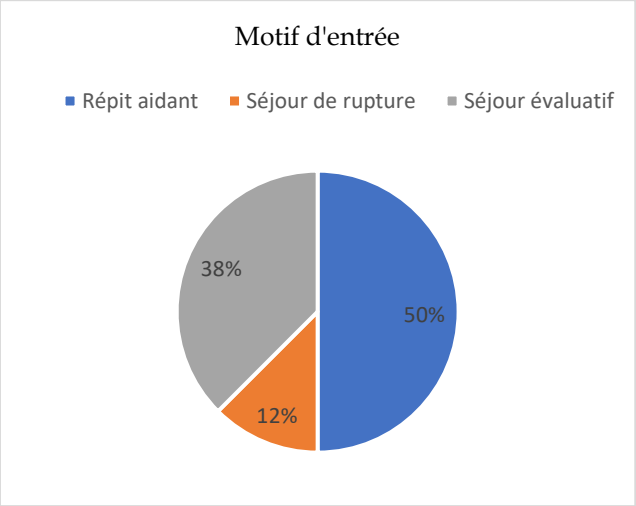

D. Prestations proposées dans le cadre d'accueil temporaire

Comme précédemment évoqué, l'accueil temporaire a plusieurs objectifs selon le profil de la personne accueillie. L'objectif est double, soit une évaluation pour un projet futur ou un conseil/expertise, soit un séjour de répit et d'aide aux aidants.

L'évaluation (cf. doc ci-dessous) a lieu dès le premier séjour, les axes d'accompagnement sont fixés à partir de cette dernière et fonction du profil de la personne accueillie. Nous reprenons à chaque début de période, les évaluations du dernier séjour, afin de déterminer les prestations d'accompagnement à mener.

Evaluation	Qui ?	Quand ?	Réalisée	Non réalisée
Questionnaire habitude de vie	Assistante sociale par mail	Avant l'arrivée (1ère AT)		
Feuille référent	Référent	Durée séjour		
Course	1 encadrant (Remplir une fiche activité)	Au moment des courses		
Questionnaire habitude de vie repris avec résident	Référent	A l'arrivée		
Contrat de séjour + projet AT	Référent	A l'arrivée		
Grille évaluation repas sur les repas midi	Educateurs/moniteurs	Chaque midi en semaine		
Grille évaluation activités	Educateurs/moniteurs	A chaque activité		
Grille évaluation AVQ	Ergo			
Tableau récapitulatif des accompagnements	AS + AMP	Première semaine		
Grille évaluation nuit	AS nuit	Chaque nuit		
Grille évaluation cuisine	Educateur/moniteur de l'activité			
Grille évaluation linge/EEP si besoin	Neuropsy			
Grille cognitive	Neuropsy			
Grille santé	IDE			
Grille psy	Psychologue			
Grille Sociale	Assistante sociale	Au départ		

III. L'offre Accueil de jour

Accueil de jour	2020	2021	2022
Nombre de journées financées	80	80	80
Nombre de journées réalisées	74	21	0

L'accueil de jour voit une activité nulle. La situation sanitaire pouvait expliquer ce ralentissement pour des personnes vivant à domicile et craignant les rassemblements en collectivité.

Le reste à charge reste également un frein, face à des dispositifs d'accompagnement moins onéreux.

Parcours inclusifs et transformation de l'offre

I. Le service d'accompagnement à la vie sociale

Ouvert en janvier 2007, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'association ACOR assure le suivi des personnes cérébro-lésées et leur donne la possibilité d'une vie autonome. Ce projet s'inscrit dans une logique de parcours pour des personnes qui ont acquis une autonomie dans les actes de la vie quotidienne. L'objectif initial est de concrétiser leur projet d'autonomisation avec le soutien d'une équipe en milieu ouvert.

Au cours de l'année 2022, 8 personnes dont 6 sur le site des appartements inclusifs ont été suivies par l'équipe SAVS.

A. Réalisation de l'activité

Niveau d'activité	2020	2021	2022
Nombre de journées théoriques	3550	3550	3550
Nombre de journées réalisées	3735	3515	3515

Années	2020	2021	2022
Nombre de sorties	0	2	2
Nombre d'admissions	1	0	2
Nombre de places autorisées	8	8	8

Le taux de rotation était important cette année, marqué par le départ d'une personne vers un autre établissement, et l'arrêt d'un accompagnement d'un autre bénéficiaire.

2 demandes d'admission ont eu lieu au cours de l'année 2022 :

- 2 personnes sortantes du dispositif PCPE admises au SAVS en octobre et novembre 2022.

3 sorties SAVS au cours de l'année

- 1 personne a été orientée au SAMSAH. Fin du suivi SAVS en janvier 2022
- 1 personne a été admise en EAM. Fin du suivi SAVS en février 2022
- 1 personne a souhaité mettre fin à son suivi SAVS en septembre 2022

B. Profil des personnes accueillies

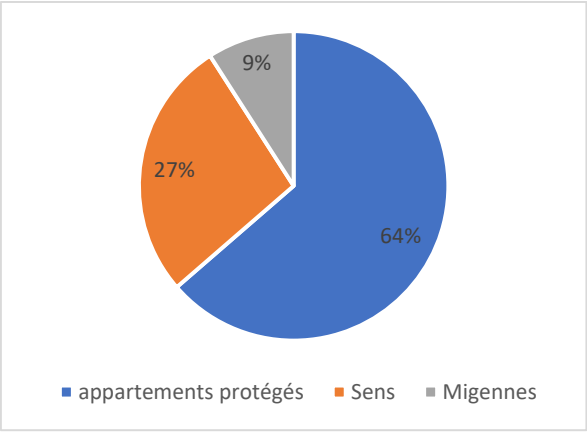

5 personnes en milieu protégé ont connu un parcours d'accompagnement à Lixy, et dans une logique de parcours sont sorties avec accompagnement.

1 personne vivait à domicile, et a souhaité rejoindre les appartements du Pôle Habitat avec un suivi SAVS en parallèle.

La répartition géographique des personnes se traduit comme ci-contre.

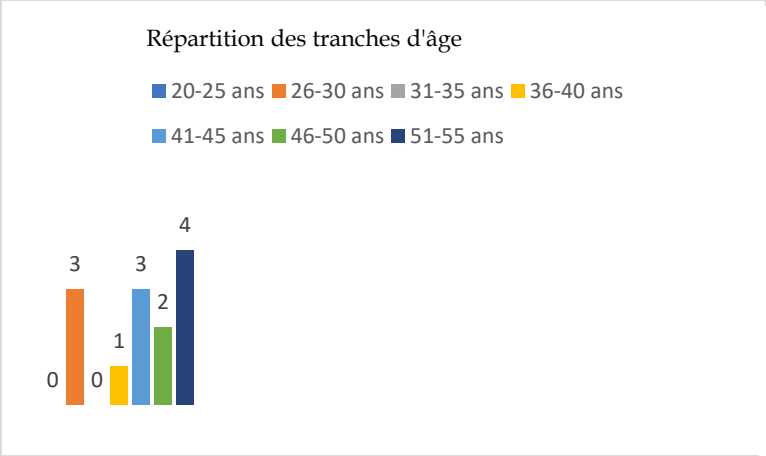

L'âge moyen des usagers est de 40 ans.

Depuis l'ouverture en janvier 2007 jusqu'à la fin d'année 2022, 29 personnes ont été accompagnées par le SAVS.

11 personnes sont suivies en 2022 par le SAVS dont 9 hommes et 2 femmes.

Il est à noter le vieillissement des personnes accompagnées, ce qui implique une charge en soins supplémentaires.

Deux d'entre eux sont effectivement suivies par l'équipe mobile d'accès aux soins, créée en fin d'année 2022.

C. Pathologies rencontrées

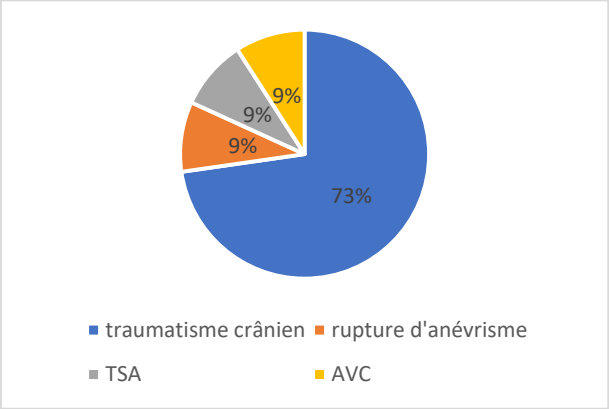

Le traumatisme crânien reste la pathologie la plus rencontrée.

Nous accompagnons à parts égales des personnes victimes d'AVC ou lésions cérébrales comme des méningites.

D. Prestations proposées dans le cadre du SAVS

La mission du SAVS consiste à mettre en place un accompagnement personnalisé afin de pallier les difficultés du quotidien. L'équipe adapte ses interventions à raison d'une à deux fois par semaine sur des temps définis auprès de chaque usager suivant ses besoins (la gestion des courses, l'aide à l'élaboration des repas, à l'hygiène et à l'entretien du logement, l'utilisation des transports...). Au domicile, l'équipe peux apporter un soutien à l'organisation du logement, notamment en matière de classement des documents, aide aux courses, réaménagement de l'espace de vie (etc…). Nous accompagnons à titre ponctuel les usagers sur l'extérieur (consultation médicale, démarches administratives, mise en situation, achat spécifique…)

Besoin en matière de santé somatique et psychique	Nombre de personnes concernées	Taux de personnes concernées
Besoins en matière de fonction mentales, psychiques, cognitives et de système nerveux	11	100 %
Besoins en matière de douleur	6	55 %
Besoins relatifs à la voix et la parole et aux dents	9	82 %
Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	6	55 %
Besoins en matière de fonctions locomotrices	5	45 %
Besoin en matière de fonction digestive, métabolique, endocrinienne	1	12%
Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	11	100 %

Besoins en matière d'autonomie		
Besoins en lien avec l'entretien personnel	7	64 %
Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	11	100 %
Besoins pour la mobilité	9	82 %
Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour sa sécurité.	11	100 %

Besoins pour la participation sociale		
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	11	100 %
Besoins pour vivre dans un logement	7	64 %
Besoins pour accomplir les activités domestiques.	8	73 %
Besoins pour participer à la vie sociale	8	73 %
Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	7	64 %
Besoins en lien avec le travail et l'emploi	3	27 %

Besoins transversaux en matière d'apprentissages	8	73 %
Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	9	82 %
Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique.	11	100 %

- **Prestation pour la participation sociale**		
Accompagnement à l'expression du projet personnalisé	11	100%
Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	11	100%
Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage	10	91%
Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs	8	73%
Accompagnement pour le développement de l'autonomie dans les déplacements	7	64%
Accompagnement après la sortie de l'ESMS	5	45%
Accompagnement pour vivre dans un logement	7	64%
Accompagnement pour accomplir les activités domestiques.	7	64%
Accompagnement pour l'ouverture des droits	9	82%
Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	11	100%
Informations conseils mis en œuvre des mesures de protection	10	91%
Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	3	27%
Accompagnement pour mener sa vie professionnelle	3	27%
Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées	5	45%
Accompagnement à la vie familiale la parentalité, la vie affective et sexuelle	10	91%

- **Prestations en matière d'autonomie**		
Accompagnement pour les actes essentiels	6	55%
Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui.	11	100%
Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie	10	100%
Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	11	100%

Prestations/Personnes	MCG	PC	SA	PB	PR	MJ	MV	TG	DL	JV	CH
Participation sociale	65%	59%	41%	65%	65%	41%	70.6%	59%	65%	70.6%	47%
Autonomie	65%	47%	75%	100%	75%	75%	75%	100%	100%	100%	100%
Coordination renforcée pour la cohérence du parcours	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Pourcentage de réalisation des prestations par rapport aux besoins identifiés par personne pour les grands socles SERAFIN-PH

Réalisé totalement entre 70% et 100%

Réalisé partiellement entre 40% et 70%

Pas ou peu réalisé entre 0% et 40%

II. Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté nous a accordé, à compter du 1er septembre 2020, l'ouverture d'un PCPE dénommé « TCL ACOR ». Nous pouvons ainsi délivrer des interventions départementales en faveur d'un public cérébrolésé. Il s'agit d'une création de service rattachée administrativement à l'EAM « Philippe Guillemant ».

Les nombreuses situations critiques et identifiées par nos services comme étant sans solution, trouvent aujourd'hui avec ce nouveau dispositif, des réponses adaptées à une meilleure prise en compte des séquelles cognitives et comportementales exprimées.

Toute personne en situation de handicap cognitif acquis, bénéficiant ou non d'une notification MPDH, peut accéder au PCPE : enfants, adolescents, adultes, personne handicapée vieillissante. Le PCPE dispose d'un réseau et de compétences de coordination qui lui permet d'assurer un accompagnement à la carte, réversible et modulable.

A. Réalisation de l'activité

Années	2020	2021	2022
Nombre de places autorisées	15	15	15
Nombre de suivis	12	12	12
Nombre d'admissions	12	8	4
Nombre de sorties	9	7	1

Le taux de rotation en 2021 et 2022 était important traduit par la mise en place d'un travail de réseau efficient permettant de répondre aux besoins des personnes.

Les motifs de sortie permettent de démontrer que le PCPE reste une plateforme d'évaluation des besoins et de suivi, dans l'attente d'un accompagnement spécifique.

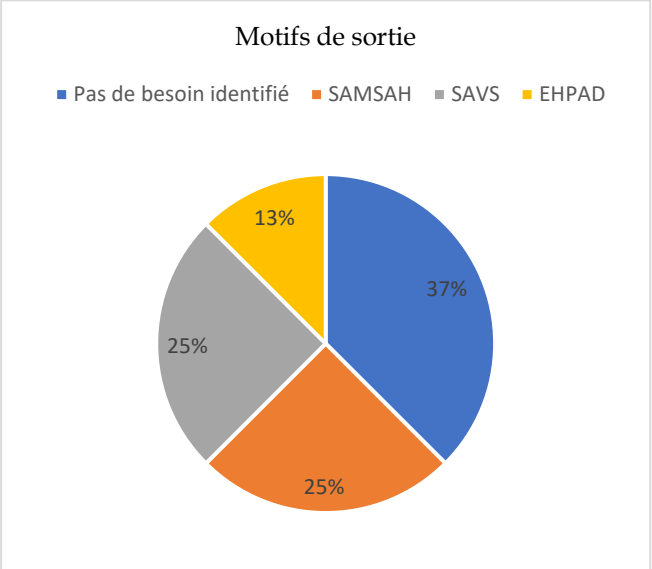

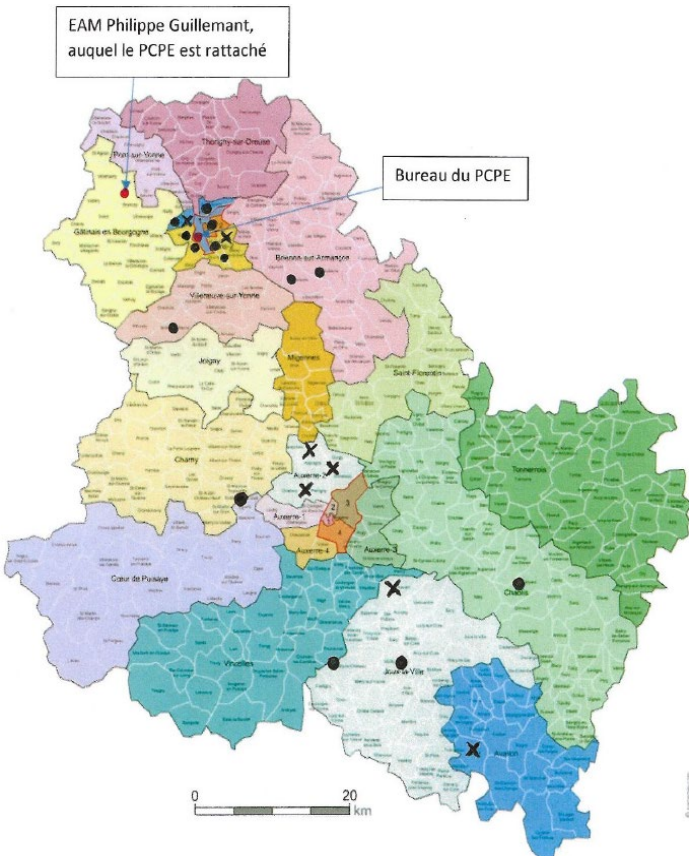

● Suivis en cours

X Sorties 2022

Nous pouvons remarquer, en comparaison à l'an passé une évolution dans le périmètre des accompagnements proposés. En effet, en concertation avec l'ARS BFC, nous avons opté pour une concentration des suivis sur le nord du département afin de réduire les temps de trajet.

Nous pouvons constater en effet que trois salariés sur cinq ont des temps de déplacement très importants ce qui réduit le nombre de leurs interventions.

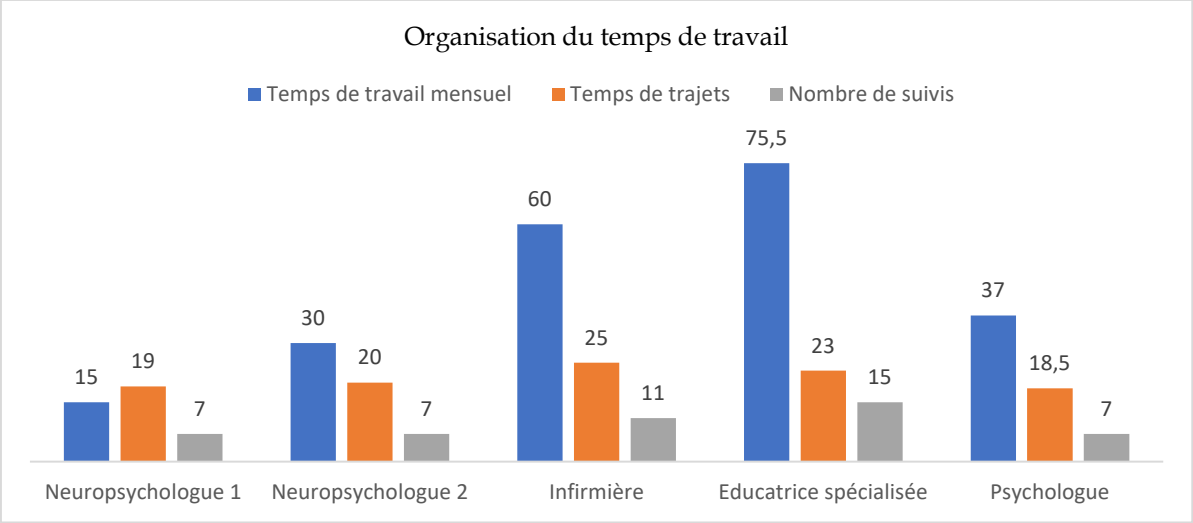

Il est effectivement important d'observer les heures de trajet réalisées par les professionnels en comparaison au temps de travail alloué, ce qui impacte inévitablement la durée de l'accompagnement au domicile et le nombre suivis possibles. L'activité réalisée met en avant ce constat puisque nous sommes en mesure de réaliser uniquement 12 suivis.

Pour autant, toutes les situations sont traitées, la recherche de solutions ou de relais sur le sud du département est privilégiée. Les situations complexes restent prises en charge par le PCPE. Le PCPE a un grand rôle dans l'évaluation des besoins et des orientations possibles ainsi que dans la présentation de tous les dispositifs existants sur le territoire. Il garde une veille sur les pistes données et reste à disposition des personnes et des partenaires si besoin.

B. Profil des personnes accueillies

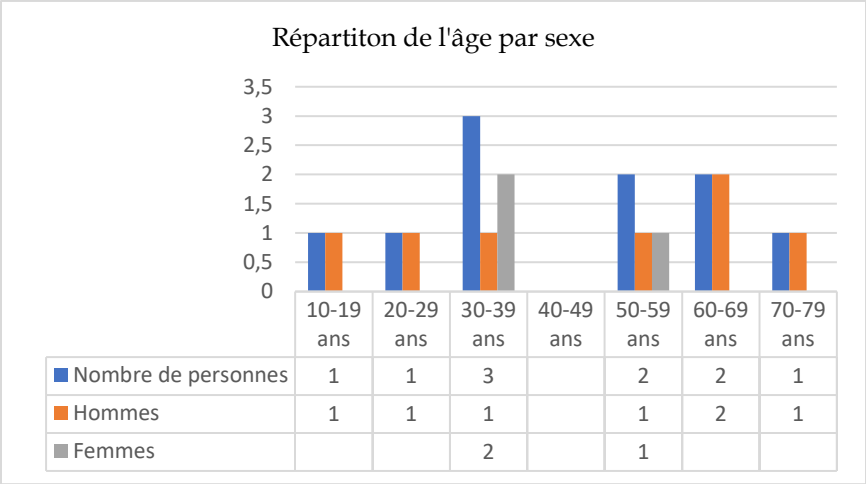

Nous pouvons observer que les bénéficiaires sont majoritairement des hommes, hormis dans la tranche d'âge des 30-39 ans.

Il est important de préciser ici, qu'il n'existe pas de lien entre l'âge et l'étiologie.

En revanche, la question de l'orientation pourra se poser pour les 3 personnes âgées de plus de 60 ans.

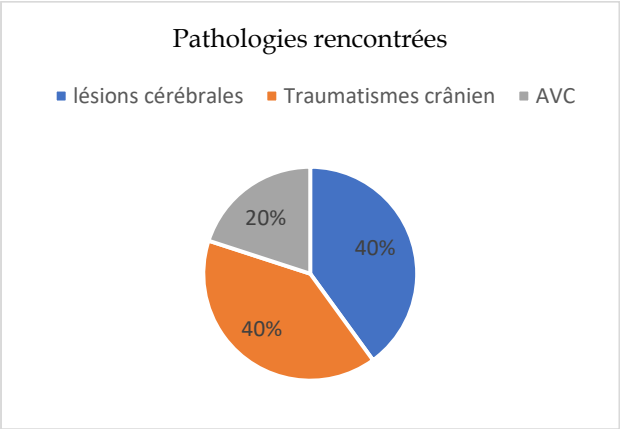

Le traumatisme crânien reste la pathologie la plus rencontrée.

Nous accompagnons à parts égales des personnes victimes de lésions cérébrales.

C. Prestations proposées dans le cadre du PCPE

1. Concernant les bénéficiaires

L'intervention du PCPE est réalisé sur des situations parfois très précaires, grandes difficultés sociales en plus des difficultés liées au traumatisme crânien, associées de plus en plus souvent à un état psychique fragile. Le PCPE est donc confronté à des situations d'urgence de personnes en grande souffrance psychologique.

Tous les bénéficiaires n'ont pas les mêmes besoins et des priorités sont faites (en fonction des possibilités du service) d'où un risque de dégradation de la situation et de passage à l'acte.

Les séquelles de la cérébro lésion impliquent un suivi neuropsychologique régulier et la mise en place d'outils de compensation, en accompagnement physique, ce qui traduit une charge en temps importante pour ces

professionnels. Certains suivis à domicile sont à risque de par l'environnement social et relationnel des personnes.

Les prestations directes pour une file active de 21 personnes se déclinent comme ci-dessous :

Besoins en matière de santé somatique et psychique	File active	%
Besoins en matière de fonction mentales, psychiques, cognitives et de système nerveux	21	100%
Besoins en matière de fonctions sensorielles	6	29%
Besoins en matière de douleur	7	33%
Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	10	48%
Besoins en matière de fonctions locomotrices	3	14%
Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	19	90%
Besoins en matière d'autonomie	File active	%
Besoins en lien avec l'entretien personnel	6	29%
Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	16	76%
Besoins pour la mobilité	9	42%
Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour sa sécurité.	10	48%
Besoins pour la participation sociale	File active	%
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	6	26%
Besoins pour vivre dans un logement	12	57%
Besoins pour accomplir les activités domestiques.	9	42%
Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2	9%
Besoins en lien avec le travail et l'emploi	12	57%
Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2	9%
Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	9	42%
Besoins pour participer à la vie sociale	14	67%
Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	11	52%
Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique.	15	71%

Prestation de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	File active 21	%
Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	15	71%
Prestations des psychologues et neuropsychologues	21	100%
Prestations en matière d'autonomie	File active 21	%
Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	10	48%
Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui.	16	76%
Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	10	48%
Prestation pour la participation sociale	File active 21	%
Accompagnement à l'expression du projet personnalisé	21	100%
Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	2	9%
Accompagnement pour vivre dans un logement	6	28%
Accompagnement pour accomplir les activités domestiques.	1	5%
Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	2	9%
Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle	12	57%
Accompagnement pour mener sa vie professionnelle	12	57%
Accompagnement à la vie familiale la parentalité, la vie affective et sexuelle	9	42%
Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs	14	67%
Accompagnement pour le développement de l'autonomie dans les déplacements	11	52%
Accompagnement pour l'ouverture des droits	15	71%
Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	3	14%
Informations conseils mis en œuvre des mesures de protection	3	14%
Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	**21**	**100%**

	Participation Sociale	Autonomie	Soins	Coordination renforcée pour la cohérence du parcours
GL	65%	70%	10%	100%
PJ	40%	X	40%	100%
BC	20%	X	60%	100%
BMC	65%	X	80%	100%
WJ	40%	X	65%	100%
CP	85%	75%	50%	100%
PF	80%	30%	50%	100%
GMC	65%	90%	90%	100%
CG	30%	70%	40%	100%
EN	En évaluation	X	X	100%
FS	X	X	100%	100%
GI	45%	40%	40%	100%
LF	45%	45%	45%	100%
PS	75%	10%	60%	100%
TP	45%	X	75%	100%
GA	75%	X	90%	100%
BB	75%	75%	80%	100%
VF	X	X	En évaluation	100%
DM	X	X	En évaluation	100%
B	En évaluation	En évaluation	En évaluation	100%
FG	En évaluation	En évaluation	En évaluation	100%

Pourcentage de réalisation des prestations par rapport aux besoins identifiés par personne pour les grands socles SERAFIN-PH

Pas de besoins identifiés X

Réalisé totalement entre 70% et 100%

Réalisé partiellement entre 40% et 70%

Pas ou peu réalisé entre 0% et 40%

2. Concernant les aidants

Suite à la réorganisation de nos interventions, nous sommes en mesure d'accompagner également les aidant et le temps dégagé a permis le développement et une régularité de certaines actions :

•***Les ateliers et groupes de pair-aidance*** : Les bénéficiaires éprouvent le besoin de recréer du lien et d'échanger avec d'autres personnes qui ont vécu des évènements traumatiques semblables au leur, au travers d'activités diverses, propices à la discussion. Les bénéficiaires montrent un intérêt et une grande satisfaction à participer à ces groupes de socialisation. Ils créent des liens d'amitié qu'ils peuvent maintenir par le biais d'appels téléphoniques et des réseaux sociaux. Ils évoquent le fait de se sentir compris et dans un non-jugement de leurs séquelles.

•***Le développement de l'accompagnement pour la recherche d'activités culturelles et de loisirs en milieu ordinaire*** : Il est important de pouvoir accompagner les personnes qui le souhaitent dans la recherche

d'activités, sportives, culturelles et de loisirs sur la ville. Des interactions nouvelles permettent aux personnes de s'ouvrir sur la cité, créer de nouveaux liens et de se décentrer de leur situation. La difficulté sera de maintenir ces activités sur le long terme.

•***La mise en place de groupes de rencontre pour les aidants*** : Depuis octobre 2022, des groupes de rencontre entre aidants sont organisés par le PCPE, chaque mois. Les aidants sont informés par un mail associé à une affiche.

Afin de recueillir les attentes des aidants, un questionnaire a été diffusé. Les premiers retours sont positifs et mettent en avant le besoin de rencontrer des personnes qui sont dans des situations similaires, de pouvoir prendre du recul et d'échanger sur les bouleversements liés à la situation de handicap de leur proche.

Face à ces évolutions, nous constatons qu'un temps de psychologue dans le cadre de l'accompagnement aux aidants serait nécessaire.

Les prestations indirectes apportées, en tenant compte de l'aide aux aidants se déclinent ainsi :

Besoins identifiés	Moyens	Rythme de réalisation	Rythme de réalisation estimé
Développement de la pair-aidance	Groupes de parole	Ponctuellement	1x mois
	Groupe d'activité	1x mois	1x mois
	Groupe de rencontre	1x mois	1x mois
	Accompagnement pour la recherche d'activités culturelles et de loisirs en milieu ordinaire	A chaque fois que nécessaire	A chaque fois que nécessaire
Soutien aux aidants	Groupe de parole	1x mois depuis octobre	1x/2 mois
	RDV psychologue	Ponctuel	Régulier
	Accompagnement téléphonique	Ponctuel	Régulier
	Accompagnement dans l'acceptation et la compréhension des séquelles	Ponctuel	Ponctuel (sur demande des proches)
	Soutien gestion administrative	Ponctuel	Pour toutes les demandes

Néanmoins, nous rencontrons toujours des difficultés à répondre aux besoins en termes de prestations indirectes tant pour les aidants, que pour le public se trouvant dans l'attente de formation et/ou d'information sur la cérébro-lésion ou le handicap invisible.

Par ailleurs, les aidants se trouvent encore à gérer la plupart des rendez-vous médicaux se déroulant à Paris, Dijon et Troyes, que le PCPE n'est pas en capacité d'assurer. De fait, le service ne vient pas suffisamment en soutien aux aidants qui doivent continuer à assurer certains déplacements et suivis pour leur proche.

Il est à noter enfin un manque de ressources sur le territoire permettant de réorienter des personnes cérébrolésées avec des difficultés très spécifiques.
Les prestations indirectes restant à apporter se déclinent ainsi :

Besoins identifiés	Moyens	Rythme de réalisation estimé
Formation des partenaires	Formation sur le TC et les pistes d'accompagnement des personnes	Pour toutes les demandes
Développement du service et du réseau	Réunions interservices, inter-établissement	En continu
Pour un parcours sans rupture	Information sur le dispositif	En continu
Mini formation en interne	Formation des professionnels à professionnel pour le développement des compétences globales et une homogénéité des pratiques	En continu

Rencontres pour les proches de personnes cérébro-lésées

L'échange d'expériences, de connaissances et de conseils avec des personnes dans la même situation (pairs) est précieux.

L'association ACOR vous propose de venir échanger dans un lieu convivial à ces dates :

Le mardi 13 décembre

Le mardi 21 février

Le mardi 14 mars

De 18h à 19h30

A la Brasserie de la Gare (en face de la gare)

3 Pl. François Mitterrand, 89100 Sens

Animées par le **PCPE TCL ACOR**

(Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

Entrée gratuite, inscriptions par mail ou téléphone 7 jours avant chaque rencontre (nombre limité) :

orval-pcpe@acor.fr orval-social@orange.fr ou par tél. au 06.02.09.29.74

Association Loi 1901 Ne pas jeter sur la voie

Questionnaire pour l'amélioration des rencontres pour les proches de personnes cérébro-lésées

Quels sont vos préférences :

- En termes de disponibilités ?
  - ☐ Lundi
  - ☐ Mardi
  - ☐ Mercredi
  - ☐ Jeudi
  - ☐ Vendredi

  ☐ Plutôt en journée

  ☐ Plutôt en soirée

  Dans les 2 cas, précisez les horaires :

  ……..

- En termes de lieu :
  - ☐ Sens
  - ☐ Auxerre

- Qu'attendez-vous précisément de ces échanges ?
  .....
  .....
  .....
- Souhaitez-vous aborder des thèmes précis lors des prochaines rencontres ? Et / ou inviter des intervenants ?
  .....
  .....
  .....

- Si vous avez déjà participé, qu'est-ce qui vous a plu ou déplu dans ces rencontres ?
  ……..…
  ……..…
  ……

Merci pour votre participation et pour votre collaboration.

Nous traiterons au mieux vos besoins et ceux des autres participants. Nous restons disponibles.

L'équipe du PCPE ACOR

III. L'équipe mobile d'accès aux soins

Depuis le 2 novembre 2022, un nouveau service nommé « Equipe Mobile d'accès aux Soins » vient renforcer les divers services et dispositifs de l'association ACOR.

Rattachée directement à l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « Philippe Guillemant », cette Equipe mobile intervient à domicile afin de garantir l'accès et le maintien des soins médicaux, psychologiques et neuropsychologiques. Elle peut également intervenir en renfort de services dépourvus de professionnels soignants, tel que le SAVS ou à la suite d'un suivi PCPE quand les besoins identifiés se situent essentiellement sur le soin.

L'équipe a pour objectif de suivre sur le nord du département, une file active comprise entre 10 à 15 personnes. Les locaux se situent au centre-ville de Sens.

A. Réalisation de l'activité

Années	2022
Nombre de places autorisées	15
Nombre de suivis	4
Nombre d'admissions	4

Le service a débuté avec 4 bénéficiaires, personnes qui étaient lors identifiées dans les services d'ACOR.

Cet accompagnement permet aujourd'hui un accès aux soins et d'éviter une rupture dans le parcours de soins ou le risque d'une hospitalisation ou d'une institutionnalisation. Ces personnes demeurent dans l'Yonne et accèdent aux dispositifs de soins de droit commun grâce à l'intervention et à la coordination réalisée par cette équipe.

B. Profil des personnes accueillies

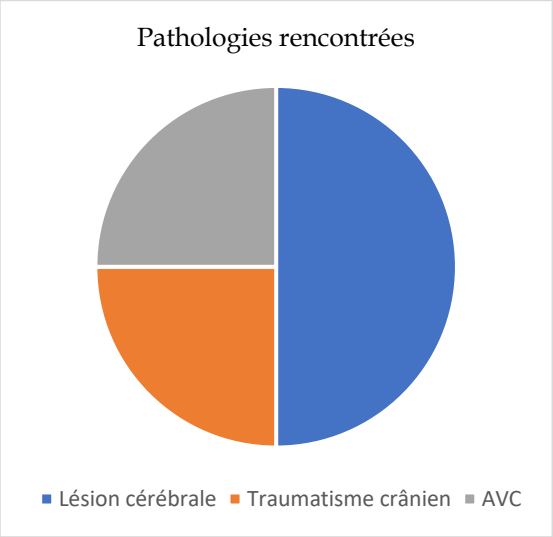

Les lésions cérébrales sont majoritaires dans les étiologies rencontrées. L'équipe mobile accompagne à part égale des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou touchées par un AVC.

Il n'existe pas de lien entre l'âge et l'étiologie.

En revanche, il est de nouveau intéressant de prendre compte la moyenne d'âge, et de s'interroger sur les modalités d'accompagnement existantes pour les moins de 25 ans.

C. Prestations proposées dans le cadre de l'équipe mobile

Une collaboration avec le service PCPE est essentielle, celui-ci étant souvent le premier interlocuteur dans l'évaluation des situations.

L'équipe mobile s'adresse à des adultes dont les capacités d'autonomie à la vie sociale sont entravées. Elle accompagne des adultes afin d'éviter les ruptures de soins et une attention particulière sera portée pour les

personnes en situation de transition dans leur parcours de vie (sortie d'hospitalisation, sortie d'ESMS…) du fait des besoins spécifiques durant ces périodes.

La personne cérébrolésée peut avoir des séquelles qui relèvent principalement de 3 ordres :
 Les troubles cognitifs (perte de mémoire, désorientation temporelle et spatiale, difficulté de concentration, d'attention…)
 Des séquelles physiques (gêne visuelle, paralysie, perte de sensibilité, douleurs, fatigabilité…)
 Des troubles du comportement ou comportements inadaptés (désinhibition, agressivité, violence…)

Ces séquelles, variables d'une personne à une autre, nécessitent des réponses adaptées et individualisées par un suivi médical régulier (neurologue, médecin psychiatre, généraliste, physique et de réadaptation) et para-médical (orthoptiste, kiné, neuropsychologue, psychologue, infirmière…).

L'équipe est composée d'un médecin généraliste, d'une infirmière, d'une neuropsychologue et d'une psychologue.

Médecin généraliste
-Avis sur stabilisation de l'état de santé et sur les prises en charge existantes ou leur besoin éventuel.
-Validation de l'aptitude au projet de réinsertion en milieu de vie ordinaire.
-Aide à la décision sur les outils de compensation à développer.
-Etude et prévention de la pénibilité lors de situation de stage et/ou de reprise du travail.

Infirmière
- Garantir les soins et le suivi des traitements prescrits
- Organiser et accompagner autant que de besoin les personnes dans leur rendez-vous extérieurs et assurer une dynamique de réseau avec les services spécialisés.
- Organiser les bilans de santé et les actions de prévention en matière de santé (hygiène alimentaire, hygiène physique, MST, contraception, conduites addictives).
- Assurer la gestion et la mise à jour du dossier médical des adultes accueillis : ordonnance, carnet de santé, carte vitale, CMU, carnet de vaccinations…
- Être responsable de la gestion des médicaments et de la préparation des semainiers et vérifier les armoires à pharmacie
- Observer, écouter les plaintes exprimées par les personnes et les familles, leur prodiguer les conseils nécessaires.

Neuropsychologue

-Identification et évaluation des troubles cognitifs

- Contribution à l'anamnèse par la collecte et l'analyse du parcours médical.

-Propositions et mise en place de moyens de compensation et contributions à leur apprentissage.

-Propositions d'adaptation de l'environnement et des déplacements en lien avec les troubles cognitifs observés.

-Présentation des troubles cognitifs et de leur incidence auprès des équipes et aidants familiaux lors de réunions d'information et de rencontres formelles.

-Relais avec le médecin spécialiste. Échanges et coordination avec le référent de parcours.

-Sensibilisation et formation des divers partenaires concernés. Contribution à la rédaction des restitutions.

Psychologue clinicien.

-Contribution à l'évaluation pluridisciplinaire par l'évaluation de la stabilisation de l'état psychique

-Soutien clinique des personnes aux moments clefs de leur réinsertion sociale et professionnelle.

-Échanges et coordination avec l'équipe, les proches, le référent de parcours et les partenaires locaux éventuels. Contribution à la rédaction des restitutions

Equipe mobile d'accès aux soins pour personnes cérébro-lésées	
Thématique	Prise en charge des personnes cérébro-lésées à domicile présentant des besoins en soins médicaux ou paramédicaux au long cours.
Contexte	Nombre de personnes cérébro-lésées vivant à domicile se retrouvent avec des besoins en soins et pour lesquels une continuité de suivi doit être assurée. Certaines d'entre elles se maintiennent à domicile grâce à leurs aidants et au soutien que les équipes existantes (SAVS PCPE) leurs apportent. L'équipe mobile vient en renfort de l'existant pour les personnes ayant une problématique de soins importante. La personne reçoit une notification. L'équipe mobile tiendra des fiches de suivis. La coordination des suivis sera effectuée par un médecin coordonnateur et l'infirmière. Les personnes pourront cesser le suivi équipe mobile dès que leur problématique de soins sera stabilisée, ou qu'une orientation est envisagée (SAMSAH EAM EHPAD…)
Objectifs	• Créer une équipe mobile pluridisciplinaire en complémentarité de l'offre existante ◊ Poursuivre l'accompagnement proposé inscrit dans le projet de la personne et répondant à l'expression de ses choix ◊ Promouvoir la transformation de l'offre et tendre vers une vie inclusive. ◊ Permettre un accès soins répondant aux spécificités de la cérébro-lésion ◊ Accéder à une offre souple et modulaire parallèle (accueil de jour, SAVS, GEM)
Mise en œuvre de l'action	• Accompagnement aux soins somatiques, psychiques. • Entretiens d'évaluations psychologiques et cognitives • Suivis liés à la mise en place d 'outils compensatoires • Mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation
Evaluation de l'action	• Sur le plan quantitatif: ◊ Nombre de personnes suivis au long cours présentant des besoins en soins ◊ Nombre de personnes suivies où le risque de rupture est évité ◊ Nombre d'aidants soutenus dans l'accompagnement aux soins ◊ Nombre de personnes suivies avec notification ou autre orientation en cours • Sur le plan qualitatif ◊ Les personnes cérébro-lésées ont accès aux soins (accompagnement régulier au rdv) ◊ Les aidants et les professionnels du terrain sont aidés au quotidien dans la prise en soin ◊ La personne a moins recours à l'hospitalisation en urgences.
Facteurs de réussite	Partenariats : ARS, MDPH, GHT Yonne, CCAS, GEM Ressources humaines: équipe PCPE, plateau technique ACOR

Les dispositifs complémentaires de pair aidance et à visée inclusive

I. Le pôle habitat

A. ACOR porteur de projet

Conformément au décret n° 2019-629 du 24 juin 2019, l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche Comté (ARS BFC) a lancé un appel à candidature en faveur du déploiement du forfait pour l'habitat inclusif dans les champs du grand âge et du handicap, pour lequel ACOR s'est porté candidat.

De plus, ACOR a déployé des services de proximité à notre dispositif d'habitat regroupé tel qu'un SAVS, un SAMSAH, par convention avec l'APAJH, un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées et a enfin accompagné la création de 2 GEM dont l'association GEM « le Sens de la Vie » que nous parrainons.
Ces services constituent un environnement sécurisant et très favorable au développement de l'autonomie des personnes cérébro-lésées.
Enfin, nous avons souhaité poursuivre le développement de réponses adaptées aux blessés cérébro-lésées, en augmentant notre parc locatif en aménageant à partir de locaux inoccupés, 3 logements supplémentaires, totalement adaptés aux personnes à mobilité réduites.
La signature d'un bail emphytéotique de 40 années avec le bailleur social Domanys, nous permet de concrétiser sereinement ce projet.

B. L'ensemble immobilier

1. Présentation des appartements

L'ensemble immobilier actuel est composé de studios et appartements. 2 appartements sont aménagés pour personnes à mobilité réduite.
Les appartements actuels sont desservis par une plateforme d'accès aux appartements.
Un parking est à disposition des habitants.
La rénovation de l'immeuble apportera 2 appartements de deux pièces de 37m² et 1 appartement de deux pièces de 39 m² ce qui portera l'offre de location à 9 appartements
Et ainsi 5 appartements pour personnes à mobilité réduite.

Les 3 appartements supplémentaires seront desservis par un ascenseur.

2. Présentation de la salle commune

Le Pôle Habitat est un espace collectif composé d'une pièce principale d'environ 50m2, située au rez-de-chaussée d'un immeuble avec un étage.

Situé au pied des appartements, son accessibilité est facilitée par une large ouverture de porte permettant le passage aux personnes en fauteuil.

Le couloir donnant accès à la pièce principale est également suffisamment ample pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir manœuvrer sans difficulté.

La salle du Pôle Habitat est une pièce de vie ouverte à la fois spacieuse et lumineuse donnant directement accès au parking. De larges fenêtres laissent circuler la lumière et agrandissent l'espace créant ainsi un cadre convivial et accueillant. Aménager une grande pièce à vivre demande de délimiter des espaces destinés à un

usage en particulier. Ainsi, elle se compose d'un coin cuisine totalement équipé et fonctionnel, très sollicité par les bénéficiaires qui s'exercent aux tâches culinaires dans le cadre de repas en commun. Pour ceux qui souhaitent prendre du temps, se détendre et se reposer dans une ambiance apaisante, un petit salon est aménagé avec fauteuils et télévision. Bénéficiant d'une configuration à la fois pratique et harmonieuse, un espace informatique servant également de bureau a été aménagé afin d'aider les locataires à apprivoiser les outils et usages du numérique. Un volume suffisant agrémenté de tables et de chaises est utilisé pour les temps d'information collectifs, les réunions et les jeux de société.

Concertés, l'empreinte des habitants du Pôle Habitat dans l'agencement et la décoration de cet espace leur permet de s'approprier ce lieu à travers leur inventivité. C'est avant tout un espace de répit, de ressourcement et de bienêtre permettant à chacun de participer au mieux à la vie partagée.

C. Présentation des habitants et témoignages

Madame H.C est une femme de 41 ans qui vit sur l'habitat inclusif depuis 7 afin de bénéficier d'une insertion sociale tout en bénéficiant d'un soutien et d'une sécurité nécessaire à son épanouissement. Elle bénéficie d'un accompagnement SAVS et va très fréquemment au GEM « le sens de la vie » car elle a besoin de contacts sociaux et redoute la solitude. Elle a le sentiment d'être isolée socialement. Mme H. C a besoin d'une aide quotidienne car elle ressent diverses douleurs et beaucoup de fatigue qui la handicapent au quotidien. Mme H. est une personne influençable et qui a des difficultés à gérer les situations imprévues dans son quotidien. Elle se décourage ou alors persévère sur les problèmes rencontrés. Mme H.C a besoin de la réassurance bienveillante d'un intervenant pour l'aider à reprendre pied. Aujourd'hui, du fait de ses difficultés, certaines démarches comme faire ses courses deviennent très compliquées pour elle et là aussi, elle a besoin d'être accompagnée. Avant chaque week-end et sur certains soirs, elle a une certaine appréhension du fait de l'absence de présence humaine, notamment pour les tâches quotidiennes.

Monsieur V.J est un homme de 43 ans qui vit sur l'habitat inclusif depuis 4 ans. Après plusieurs années au sein d'un EAM, il a pu accéder à son projet de vie en appartement. Il bénéficie d'un suivi SAVS et fréquente assidument le GEM « Le sens de la vie ».

Monsieur V. J recherche les contacts sociaux mais ses addictions, son influençabilité et de ses difficultés cognitives le mettent dans des situations très problématiques car il fréquente des personnes ayant une mauvaise influence sur lui, et qui peuvent devenir une source d'angoisse et de danger pour lui. Il a été menacé à plusieurs reprises.

Il a de mauvaises fréquentations, du fait de ses difficultés, qui le fragilisent et l'insécurisent au quotidien. Il bénéficie d'un suivi SAVS mais se retrouve « seul » sur les temps soirée et les week-ends avec la possibilité d'être importuné sur son lieu de vie par des influences extérieures néfastes pour lui et pour les autres locataires.

D. Mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée

Le projet de vie sociale et partagée a pour objectif de favoriser le « vivre ensemble » afin de limiter le risque d'isolement des personnes accueillies. Par conséquent, la temporalité des activités destinées aux habitants, qu'elles soient sportives, culturelles, ludiques, est réfléchie afin de coïncider avec le rythme de vie de chacun. Ces activités sont réalisées au sein de l'habitat inclusif ou à l'extérieur. Par ailleurs, et pour rappel le projet de vie sociale et partagée doit intégrer la prévention de la perte d'autonomie, l'anticipation des risques d'évolution de la situation des personnes et revêtir les 4 dimensions propres au concept de l'habitat inclusif :

- La veille et la sécurisation de la vie à domicile :

La veille passe par une attention mutuelle des habitants, qui est encouragée par la dynamique de vivre ensemble. L'animateur veille au bon fonctionnement de la dynamique collective dans le respect de chacun.

- Le soutien à l'autonomie de la personne

L'animateur a pour rôle d'impulser une dynamique de groupe afin de rendre les habitants acteurs de leur projet et faire vivre le collectif dans un objectif de soutien à l'autonomie. L'animateur intervient en complément des aides déjà existantes, notamment de l'intervention éventuelle de services sociaux ou médico-sociaux.

- Le soutien à la convivialité

L'animateur doit empêcher le risque d'isolement et de solitude des habitants par l'organisation d'activités collectives (avec la présence ou non de bénévoles et de l'entourage)

- L'aide à la participation sociale et citoyenne.

L'animateur doit favoriser l'inscription du projet de vie sociale et partagée dans la vie de quartier et de la commune, en privilégiant les liens avec le voisinage et en favorisant les liens avec le tissu associatif local par des activités de bénévolat ou la participation à des activités.

E. Les besoins recensés en lien avec les 4 piliers

Une première enquête est réalisée auprès des habitants, ce qui permet au coordonnateur du pôle habitat d'évaluer le degré de participation des habitants au projet de vie sociale et partagée.

(Cf. questionnaire en page suivante)

Ensuite, les temps de rencontre permettent également de lister les activités souhaitées par les habitants, et de les programmer selon la temporalité souhaitée.

Une boite à idées est mise en place ainsi qu'un tableau de suggestions pour les aménagements ou les achats souhaités.

F. Les prestations délivrées en fonction des besoins

Les prestations délivrées répondent aux piliers de l'habitat inclusif, comme suit :

Animation de la vie sociale et partagée :

- Participation à des activités intérieures ou extérieures (zumba, sophrologie, atelier repas, repas à thème, jeux de société, restaurants, cinéma, excursions…)
- Planification des activités du collectif

Soutien et veille :

- Veille à la qualité de l'accompagnement des colocataires, mais aussi à leur bien-être moral et physique
- Soutien à l'autonomie de la personne (en lien avec les différents intervenants)
- Veille et sécurisation de la vie à domicile (en lien avec les différents intervenants)
- Veille sur l'implication des colocataires au maximum de leurs capacités tant dans la prise de décision que dans la réalisation de chacune de leurs activités (favoriser l'autodétermination)
- Valorisation des habitants en s'appuyant sur leurs facultés persistantes :
    - Permettre aux habitants de se sentir écoutés.
    - Limiter l'apparition des troubles du comportement.
- Régulation et communication :
    - Organisation et animation de temps d'échanges nécessaires avec les aidants professionnels pour assurer la cohérence et la qualité de l'accompagnement à la vie sociale et partagée, tout

en s'assurant de leur présence régulière, nécessaire au respect des missions qui leur sont confiées.

- Formalisation des comptes rendus de ces échanges et leur partage auprès des intervenants concernés
- Régulation des conflits avec les intervenants internes et externes impliqués dans le projet d'inclusion et de vie sociale partagée

G. L'organisation

1. Les moyens humains nécessaires

Le projet de vie sociale est porté par un coordonnateur de pôle à temps plein. Son temps de travail est organisé de sorte qu'il puisse être présent 2 week-ends par mois avec également des temps réguliers en soirée.

Ses missions sont les suivantes :

- Elaboration et suivi du projet de vie sociale et partagée
- Concertation et rédaction autour du projet de vie sociale et partagée de l'habitat avec les personnes concernées (colocataires, aidants familiaux, association) à travers une charte de la vie sociale et partagée.
- Soumission du projet de vie sociale et partagée aux personnes concernées (colocataires, familles, professionnels (service à la personne, service médico-social, association porteuse du projet)
- Evaluation du respect et de la cohérence du projet de vie sociale et partagée avec les parties prenantes
- Mise à jour et ajustements du projet de vie sociale et partagée selon les nécessités et les besoins exprimés par les colocataires.
- Développement du réseau et suivi de la bonne cohérence des actions menées par les partenaires extérieurs
- Intervenants médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, médecins, spécialistes…)
- Réseau de bénévoles
- Tissu associatif et activités locales
- Partenaires institutionnels
- Elaboration et suivi du budget de la vie sociale et partagée tel que défini par l'association (matériels et fournitures, intervenants extérieurs)
- Recherche de financements qui faciliteraient la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée (véhicule, subventions, tarifs préférentiels)
- Compte rendu des actions et missions à l'association porteuse du projet
- Rédaction des rapports d'activités à fréquence régulière (rapport trimestriel, rapport annuel)
- Contribution à l'élaboration du bilan et au suivi de l'évaluation annuelle de la vie sociale et partagée permettant d'assurer la pérennité des financements)

2. Les moyens logistiques

a) Les locaux

Le Pôle Habitat nécessite un espace collectif composé d'une pièce principale d'environ 50m², située au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier comportant l'ensemble des appartements.

Situé au pied des appartements, son accessibilité est facilitée par une large ouverture de porte permettant le passage aux personnes en fauteuil.

Le couloir donnant accès à la pièce principale est également suffisamment ample pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir manœuvrer sans difficulté.

La salle du Pôle Habitat est une pièce de vie ouverte à la fois spacieuse et lumineuse donnant directement accès au parking. De larges fenêtres laissent circuler la lumière et agrandissent l'espace créant ainsi un cadre convivial et accueillant. Elle se compose d'un coin cuisine totalement équipé. Pour ceux qui souhaitent prendre du temps, se détendre et se reposer dans une ambiance apaisante, un petit salon est aménagé avec fauteuils et télévision. Bénéficiant d'une configuration à la fois pratique et harmonieuse, un espace informatique servant également de bureau a été aménagé afin d'aider les locataires à apprivoiser les outils et usages du numérique. Un volume suffisant agrémenté de tables et de chaises est utilisé pour les temps d'information collectifs, les réunions et les jeux de société. Des activités en grand groupe peuvent être proposées.

b) Le véhicule

Le Pôle Habitat a besoin d'un véhicule 7 places aménagées afin de pouvoir assurer ses déplacements extérieurs. Dans le cadre d'un partenariat, il a la possibilité d'emprunter le véhicule du GEM « le Sens de la Vie ».

c) Les partenaires

Afin de répondre au plus près au projet d'inclusion, des partenariats sont mis en place avec les associations suivantes :

- Handisport
- Gem « le sens de la vie »
- Club du Zumba
- APF
- Ville de Sens
- Médiathèque
- Associations locales (Pénélope, Aide et Partage)

II. Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Le Sens de la Vie »

A. Présentation

En réponse à une demande étayée, l'association ACOR a obtenu, en avril 2014, de la part de l'Agence Régionale de la Santé de Bourgogne Franche-Comté, l'autorisation d'ouverture d'un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) attaché au Sénonais.

Le GEM « Le SENS de la Vie » de l'Association ACOR est un espace convivial où des personnes présentant des lésions cérébrales acquises peuvent se retrouver, s'entraider, partager et organiser ensemble des activités culturelles, sportives, artistiques et autres, où chaque adhérent est acteur du projet de l'association.

Ce n'est pas un endroit de prise en charge institutionnelle classique. Le GEM « Le SENS de la Vie » est un lieu répondant à des besoins spécifiques identifiés. Il permet :

-de lutter contre l'isolement et recréer des liens avec l'environnement social et culturel ;

-de partager des moments de convivialité et d'échanges ;

-de mutualiser les compétences et les capacités de chacun, afin de développer des projets visant l'épanouissement personnel et favorisant l'entraide entre les adhérents ;

-de soutenir les personnes cérébrolésées à partir de leurs questionnements, dans leur projet de réinsertion, et le cas échéant, de les orienter vers les organismes médicaux, sociaux, professionnels ou juridiques compétents, en s'appuyant sur des partenariats extérieurs.

La subvention annuelle attribuée par l'ARS de Bourgogne Franche-Comté permet la location d'un local et des charges inhérentes, l'embauche de deux animatrices et couvre les frais de fonctionnement et de certaines activités-sorties de loisirs.

L'accueil s'effectue dans un local en plein centre-ville de Sens (89) situé au 8 bis Rue de la Petite Juiverie. Ce local d'une surface de presque 90m², comprend une salle principale d'accueil, incluant un espace d'activité, une cuisine kitchenette, un bureau, une salle d'eau et des sanitaires. Des démarches pour trouver un nouveau local ont été mises en place. Jusqu'à la fin de l'année 2022 nous n'avons pas encore trouvé un local qui correspond aux critères recommandés et nécessaires. La dernière démarche a été auprès des Services Hospitaliers de Sens, mais nous n'avons pas obtenu une réponse favorable.

Dès sa création, le GEM « Le SENS de la Vie » a bénéficié du soutien de l'Association Marraine, l'association ACOR, située 2, place de la marie, 89140 LIXY. Celle-ci assure l'organisation administrative et budgétaire dans le cadre d'une convention de gestion. Elle gère également les ressources humaines dédiées.

Une petite équipe de professionnels soutient la réalisation du projet global, accompagne et motive dans la mise en place des diverses actions, et se positionne comme garant du bon fonctionnement. Dans ce cadre, les animatrices soutiennent la réalisation du projet initial, accompagnent et motivent les adhérents, par diverses actions ; elles se positionnent comme garant du bon fonctionnement.

B. L'animation

Pendant l'année 2022, une seule animatrice à plein temps a animé le GEM jusqu'au mois d'octobre. A partir de ce mois-ci une nouvelle animatrice, à mi-temps, est arrivée.

Leurs fonctions sont d'accueillir les personnes, maintenir un cadre agréable, et assurer la réalisation tâches, activités, ateliers quotidiens.

Le défi est de prendre en compte les complexités de chaque adhérent et de s'adapter avec flexibilité aux différents enjeux. Il s'agit de stimuler sans imposer, en sollicitant les participants, sachant que la proposition ne prend son sens qu'avec l'appui d'une volonté de chacun.

Les animatrices encouragent la responsabilisation et l'autonomisation des personnes arrivant au GEM. Au fil du temps. La place des animatrices évolue vers un rôle de coordination et de régulation. Elles sont aussi force de propositions et prennent part à l'animation des activités et des sorties. Elles sont également garantes de la pérennité de la structure. Les adhérents sont susceptibles régulièrement d'être absents, fatigués, etc. D'autre part, elles exercent également leurs compétences en matière de gestion et d'organisation pour maintenir un esprit associatif.

Pendant l'année 2022, nous avons accueilli trois élèves du Lycée Professionnel Laïc de Ste Colombe de Sens pour une période de formation en milieu professionnel – le premier du 17 janvier au 4 février, le deuxième du 21 février au 11 mars et le troisième du 31 octobre au 18 novembre.

Nous avons également accueilli une élève du Lycée Chevalier d'Eon de Tonnerre pour un stage en milieu professionnel du 30 mai au 24 juin.

Enfin, nous avons accueilli un stagiaire du BPJEPS Animation sociale dispensé par la Plateforme ACTI+LIEUSAINT du 19 septembre au 7 octobre.

C. Le public accueilli

Les personnes accueillies présentent des lésions cérébrales acquises à la suite d'un accident ou d'une maladie - traumatisme crânien, AVC, anoxie, tumeur cérébrale, méningite.

Les traumatismes crâniens ont pour cause la plus fréquente des accidents de la voie publique, mais aussi des accidents du travail, du sport, ainsi que des accidents domestiques ou des agressions et des chutes.

Pendant l'année 2022, 21 personnes ont fréquenté le GEM sur l'année (au moins une fois), 16 personnes ont adhéré à l'association, dont 7 femmes et 9 hommes, âgés entre 30 et 76 ans.

ADHERENTS 2022

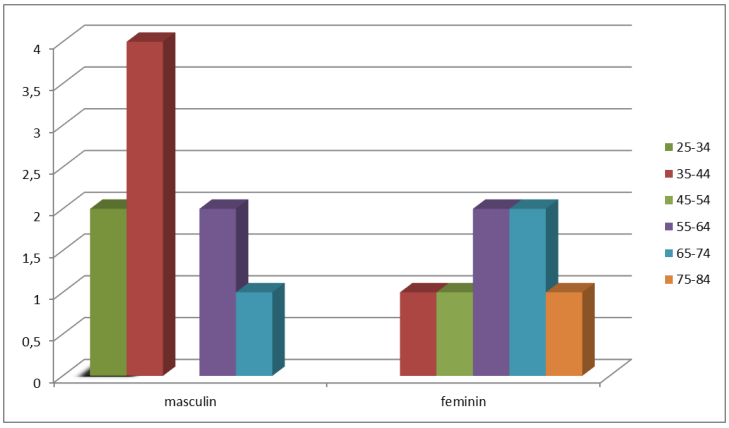

D. Missions et fonctionnement

L'association aide à rompre l'isolement et permet aux adhérents de retrouver le plaisir de créer de nouveaux liens sociaux et à retrouver la confiance en soi.

Notre démarche au sein de l'association est aussi d'aider les adhérents à lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale induit par leur handicap.

Les horaires d'ouverture permettent un accueil discontinu, sur cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, en temps normal entre 9h et 17h, et occasionnellement en soirée et les week-ends. Ils sont affichés dans les locaux. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités, des sorties et des congés des animatrices. L'ouverture du GEM en autonomie, avec des adhérents « référents » est également une option, en absence des animatrices. A tour de rôle, et sur la base du volontariat, les adhérents référents signent un contrat de responsabilités et les clefs du local leurs sont confiées.

Le planning d'activités est défini en concertation entre les adhérents et les animatrices, en début ou fin de chaque semaine.

Le mardi 1er mars de 2022 a eu lieu la réunion d'assemblée générale. Après présentation du bilan d'activités et financier de l'année précédente, il y a eu l'élection du nouveau bureau. En préambule à l'élection et conformément à l'article 7 des statuts, chaque candidat a évoqué ses motivations pour le poste visé. L'assemblée générale a voté par scrutin secret et à la majorité absolue. L'élection s'est déroulée selon les règles réglementaires et après le décompte des votes le bureau s'est créé. Ont été élus aux postes de :

Président : Alexandre GLORIAU / Vice-présidente : Isabelle DELIGNY

Secrétaire : Patrick TRISTAM / Vice-Secrétaire : Laila JEMFER

Trésorier : Cécile HOGENDOORN / Vice-trésorier : Julien VERHEYDE

Après l'accord de tous les adhérents, la cotisation annuelle a été fixée à 25 euros.

Atelier décoration des pots

E. Les temps forts de l'année 2022

De nombreuses manifestations, activités, événements et sorties se sont déroulées pendant l'année 2022.

Les ateliers, les activités et sorties proposés au sein de l'association ont permis à l'ensemble des adhérents de s'épanouir, de s'entraider, de développer ou de maintenir certaines capacités et de mutualiser leurs compétences.

1. *Activités d'intérieur*

Jeux de Société

- Café discussion
- Lecture du journal suivi de débat
- Réaménagement du GEM
- Ateliers de pâtisserie / cuisine
- Fêtes d'anniversaires tout au long de l'année
- Quizz musical et Karaoké
- Ateliers de peinture d'acrylique « *pouring* »
- Des ateliers de décoration de pots en céramique ont été proposés aux adhérents en partenariat avec l'association Handy'Art 89 et le collectif Sénonais « Coup d'mains coup d'œil ». Les pots décorés et remplis de terreaux et d'arbres ont fait l'objet d'une exposition devant le hall du Cinéma Confluences et pendant les conférences de la semaine de l'Arbre en début du mois septembre.

- Début du projet « Désir », dans le cadre d'Itinéraires Singuliers », en collaboration avec l'EAM et le Pôle Habitat
- Début du projet photos avec le photographe Nassim Tangi
- Réunions de préparation d'activités et des plannings
- Réunions d'AG et de CA
- Réunions de Bureau

Réunion de préparation de la journée Side-car

2. *Activités en extérieur*

a) Activités sportives

- Le partenariat avec Omnisports SENS'ation a été renouvelé et tous les mercredis après-midi (pendant les temps scolaires) les adhérents peuvent faire du sport adapté au Gymnase Romain Roland, situé à Sens.
- Par la suite, les adhérents sont conviés à participer à des challenges ou des championnats organisés par le Comité Régional Handisport Bourgogne Franche-Comté.
- Dans le cadre du partenariat avec Omnisports SENS'ation, les adhérents peuvent bénéficier de certaines activités proposées par la MJC de St. Cément. De ce fait, quelques adhérents du GEM ont choisi d'avoir des séances de Zumba – ces séances ont lieu tous les jeudis après-midi, sauf pendant les vacances scolaires. Un adhérent a également choisi de participer à l'atelier d'art créatif, les lundis après-midi.

Participation au challenge de sarbacane

- Plusieurs randonnées/balades, tout au long de l'année, au bord de l'Yonne, en centre-ville et parcs natures.
- Participation au Trail du Grand Sénonais le samedi 11 juin – 12 km de marche.
- Participation à une marche solidaire, le Sénonais en Rose, qui a eu lieu le dimanche 23 octobre, sous forme de circuit, de Sens à Villeneuve sur Yonne.

Fête Foraine et Foire de Sens avec le GEM

b) D'autres activités en extérieur

Echange avec le GEM d'Auxerre au restaurant chinois d'Auxerre

Balade au Parc du Moulin à tan

Journée Side-car

- Recherche d'un nouveau local plus spacieux et fonctionnel pour notre association GEM
- Sorties courses pour les ateliers, activités, sorties et pour le bon fonctionnement du GEM
- Ateliers Jardinage – entretien des jardinières à l'entrée du Gem
- Participation au vide-greniers Kiwanis, en février
- Musée de Sens et de l'Orangerie à Sens
- Balade au Jardin de l'Orangerie à Sens
- Sortie/visite de l'Association Pénélope de Sens
- Participation au tri des bouchons avec l'Association Bouchon89
- Journée avec le GEM d'Auxerre ACOR : déjeuner restaurant chinois et bowling
- Sortie à la Fête Foraine et Foire de Sens avec le GEM Activ-Adapei
- Participation à la conférence sur le miel à l'EAM
- Bowling à Sens avec les GEM d'Auxerre ACOR et Activ-Adapei
- Sortie en soirée : spectacle de Vincent Niclo à la Cathédral de Sens, spectacle de Louis Bertignac dans le cadre de MusicaSens, sortie au restaurant chinois et pub/bar « la Fonderie » à Soucy
- 2nd JUMBO GEM « Le Sens de la Vie » - En partenariat avec l'ASF (Amicale Sidecariste de France), le GEM a organisé le second JUMBO - sortie en side-cars - le samedi 3 septembre de 2022. Plusieurs réunions de préparation ont eu lieu. Une balade de 68 km a été confirmé, avec deux boucles, l'une le matin et l'autre l'après-midi. Une visite à la ferme des Autruches Rieuses à Montmachoux été inclus. Pour cette journée nous avons été soutenus par le service Pôle Habitat. Nous avons invité les GEM d'Auxerre ACOR et Activ-Adapei à participer à la journée.
- Participation à la Fêtes des Associations à Sens, en septembre
- Sorties soldes/shopping à Sens et à Troyes
- Plusieurs sorties au Cinéma à Sens. Pendant la semaine Handy'Art, organisé par le collectif Sénonais « Coup d'mains coup d'œil », participation à la séance ciné-débat du film « Les Arbres Remar-

quables », animé par Mr Chignardet du Cercle Condorcet. Nous sommes allés également à la séance avant-première, suivi de débat, du film « Notre-Dame brûle », animé par Mr Jean-Jacques Annaud, le réalisateur.

- Plusieurs sorties à la Médiathèque de Sens
- Balade Nature en partenariat avec la MJC de St. Clément
- Soirée Halloween à la salle des fêtes de St. Clément en partenariat avec la MJC
- Sortie jeux de Mölkky : Moulin à Tan, Pleine Chambertrand, Parc de la Ballastière
- Sortie baignade : Lac Paisy Cosdon et Lac de la Forêt d'Orient
- Plusieurs sorties Esplanades et Restaurants à Sens et autours de Sens
- Pique-nique au Moulin à Tan et au Parc de la Ballastière
- Journée de partage avec l'association ACOR au Golf du Sénonais le mardi 27 septembre
- Participation à la « Nuit du Handicap » le 11 juin – les adhérents ont présenté deux chorégraphies de Zumba et um adhérent a présenté un « slam ».
- Participation au « Gala de la MJC » le samedi 25 juin – les adhérents ont présenté trois chorégraphies de Zumba.

Fête des Associations à Sens

Sortie Lac de la Forêt d'Orient

Séance Film « Notre-Dame Brûle »

F. Les partenariats

Le GEM a conservé des liens avec le tissu associatif local :

- L'association ACOR : EAM « Philipe Guillemant », le SAVS, PCPE et Pôle Habitat
- L'Association des Paralysés de France (APF) - Sens
- Collectif Sénonais « Coup de main, Coup d'œil », soutenue par le comité Handy'Art – partenaires : le Cercle Condorcet, le Gem Boisseaux Espérance Yonne, l'APEIS-EPNAK et l'ESAT
- Médiathèque de Sens
- Centre Communal d'Action Sociale de Sens
- Comité Régional Handisport Bourgogne Franche-Comté et Omnisports SENS'ation
- MJC de St. Clément
- SPIP - Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- L'Association du Souvenir Français

G. Ils parlent de nous

- Le numéro 397 de septembre 2022 de la revue SIDKAR, p. 16-17 - un article sur le 2nd Jumbo GEM Le Sens de la Vie
- Le magazine Résurgences n°65 de décembre de 2022, p. 36 – Article sur le 2nd Jumbo GEM Le Sens de la Vie

III. Le Groupe d'Entraide Mutuelle de Auxerre

Préambule :

L'association a obtenu de la part de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté l'autorisation d'ouverture d'un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) attaché à l'Auxerrois. Ce dispositif fait suite à la réussite connue par le GEM de Sens et aux besoins existants sur Auxerre et ses communes.
Ce service au caractère associatif, se veut un lieu d'accueil convivial pour personnes cérébro-lésées ayant pour « objectifs d'aider à rompre l'isolement, de restaurer et maintenir les liens sociaux et de redonner confiance en soi ».
L'ouverture administrative a été prononcée le 1er septembre 2021.

A. Les locaux

Le GEM est situé dans un appartement fonctionnel au 11 bis rue Renan à Auxerre. En rez-de-chaussée, il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce local d'une surface d'environ 100 m2 comprend une salle principale d'accueil, une cuisine, un salon-bibliothèque, un bureau, ainsi qu'un point d'eau et des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

B. Le public accueilli

Les personnes accueillies présentent des lésions cérébrales acquises à la suite d'un traumatisme crânien, d'un AVC, d'une anoxie ou autre tumeur cérébrale.

Actuellement, 8 personnes fréquentent le GEM. Parmi elles, 5 hommes âgés entre 36 et 63 ans et 3 femmes âgées entre 32 ans et 64 ans.
Tous habitent les communes avoisinantes d'Auxerre : 30 km pour la plus éloignée et dans un rayon de 10 km pour toutes les autres.

- 4 personnes ont connu le GEM grâce au service du PCPE de l'association.
- 1 personne est venue après avoir lu un article paru dans le journal régional.
- 1 personne a été orientée vers le GEM par le service d'accompagnement social de la ville.
- 1 personne a découvert le GEM par la bouche à oreille.
- 1 personne qui fréquentait auparavant le GEM de Sens et qui a déménagée près de Auxerre.

Six personnes ont signé un contrat d'adhésion classique, une personne est encore en période découverte et deux personnes ont signées un contrat visiteur (l'une a un statut d'aidante, pour l'autre le GEM répondait à un besoin urgent de recréer du lien social).

En ce qui concerne la fréquentation :

Cinq personnes viennent en moyenne 1x par semaine (elles font en fonction de leurs rendez-vous médicaux, des activités proposées et/ou elles ne sont pas véhiculées).
Une personne vient 2x par semaine (non véhiculée, un service de taxi a été demandé pour pouvoir venir au GEM régulièrement).

Deux personnes fréquentent le GEM de façon très régulière (l'un quotidiennement, l'autre 3x par semaine en fonction de ses passages sur Auxerre. Ces deux personnes disposent de leur véhicule personnel).

C. Nos missions

L'objectif primordial du groupe est de combattre l'isolement et ainsi permettre aux personnes de créer des liens sociaux dans une ambiance conviviale, de les inciter à participer aux activités proposées et de stimuler leur autonomie.
Notre démarche est d'aider les personnes à lutter contre la stigmatisation et l'exclusion sociale induite par leur handicap.
Les horaires d'ouverture permettent un accueil discontinu, sur cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, entre 9h et 17h. Ces horaires s'ajusteront aux attentes exprimées, aux manifestations locales et aux projets spécifiques mis en œuvre avec les personnes.

D. Les visiteurs

Au cours de l'année 2022 le GEM a reçu la visite de partenaires et/ou acteurs locaux, des représentants de l'association, et autres personnes désireuses de connaître le dispositif :

- M. Guillemant, président de l'association *ACOR ;*
- Mme. Ferreira-Magnier, représentante des familles de l'association ;
- Les Membres du bureau de l'association *ACOR ;*
- Voisinage ;
- Représentant du service d'aide à domicile *Vitalliance*;
- Assistante sociale de l'Unité Territoriale de Auxerre ;
- Adhérents et professionnels du *GEM Le sens de la vie ACOR* ;
- Adhérents et professionnels du *GEM Activ 45* ;
- Personnes accompagnées et professionnels dans le cadre du *PCPE ACOR* ;
- Personnes intéressées par le dispositif et désireuses de voir les lieux ;
- Une stagiaire en prépa BAC pro SAPAT et son professeur référent ;
- Famille d'adhérents ;
- Délégué mandataire à la protection des majeurs de la Mutualité Française ;
- Professionnels de structures médico-sociales avoisinantes ;
- Service de transport de personnes Renard

E. Les partenaires

Pour encourager les personnes à s'ancrer dans l'autonomie, des partenariats se sont créés et des échanges réguliers ont lieu entre les services et/ou associations.

- Le partenariat avec les acteurs de l'offre de soin et d'accompagnement ;
- Le partenariat avec la commune et les collectivités locales ;
- Le partenariat avec le milieu associatif ;
- Le partenariat avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle ;
- Le partenariat avec la maison départementale des personnes handicapées ;

F. Les ressources humaines

Une monitrice éducatrice assure l'animation, l'accueil et veille à ce que le lieu reste agréable afin que les personnes s'y sentent bien.
L'animatrice est à l'écoute des personnes et rassure si besoin. Elle les aide à exprimer leur choix et favorise leur autonomie, l'empowerment entre pair. Elle veille aussi à la sécurité et au bon fonctionnement des diverses activités.
Elle est également chargée du développement du réseau partenarial pour garantir une ouverture sur la cité.

G. Les temps forts de l'année 2022

L'ouverture des portes du GEM au public s'est faite le 4 Octobre 2021 et quelques personnes ont commencé à le fréquenter dès Novembre 2021.

L'officialisation des premières adhésions au GEM a commencé en Février 2022 avec la signature des contrats.

Au fil du temps, les personnes ont appris à se connaître et les activités partagées ont renforcé les liens.

Des projets ont émergé et les adhérents se sont saisi du GEM pour répondre à des besoins communs : la recherche de convivialité, l'implication dans des missions d'utilités, des activités favorables au bien-être et à la santé, l'insertion dans la vie de la cité…

1. L'esprit convivial du GEM et la rupture de l'isolement

L'espace de rencontre offert aux personnes leur permet de tisser des liens et partager leurs expériences dans un esprit bienveillant. A travers ce partage, la sortie de l'isolement est recherchée. Le groupe valorise le soutien mutuel et tend vers un mieux-être qui se ressent également au-delà des murs du GEM.

Au cours de l'année, les activités ont été variées et l'intérêt suscité pour certaines a ancré leur répétition dans le temps :

Les repas partagés

Les activités manuelles

Les jeux de société

Les démarches de rencontre inter-GEM ont été favorisées pour le partage d'expérience.
- Des activités régulières avec les adhérents du GEM *Le Sens de la Vie* ont été organisées tout au long de l'année.
- Deux activités en commun avec le GEM *Activ Adapei* de Montargis ont été partagées et le GEM de Auxerre les ont accueilli dans ses locaux en décembre.
- Une visite du GEM *La Forêt* de Fontainebleau a eu lieu au mois de novembre et une invitation à venir sur Auxerre en 2023 a été lancée.
- Des contacts avec le GEM *Cadre89* de Auxerre existent et une invitation est prévue pour l'année 2023.

La fin d'année a été remarquable par l'organisation d'une journée à Paris et d'un repas croisière en Bateaux mouches. Malgré le froid, cette sortie insolite a été appréciée de tous.

2. L'ancrage dans la vie de la cité

Les activités sur l'extérieur sont plébiscitées et les projets en lien avec la vie associative de la commune sont multipliés tout au long de l'année.

Participation aux ateliers artistiques
organisés par la ville de Auxerre

Des sorties cinémas réguliers

Forum des associations
de Auxerre

Des sorties plus exceptionnelles ont été réalisées cet été (visite de la fabuloserie, balades avec un troupeau de chèvres, journée à la base de loisir…) mais la contrainte du véhicule reste un frein majeur pour des projets plus éloignés géographiquement.

3. La recherche du bien-être et la lutte contre la sédentarité

Le besoin de participation à des activités physiques a été formulé par le groupe. Pour certaines personnes, l'envie de faire partie d'un club de sport était présente mais la peur de se lancer seul était un frein. S'est ainsi que le groupe a pris d'initiative de participer une fois par semaine à des séances de gym douce organisées par le service sportif de la ville de Auxerre. L'accompagnement s'est révélé positif puisqu'il a donné l'impulsion aux personnes de participer aux séances sportives également en autonomie.
Pour satisfaire le plus grand nombre de personnes et adapter les activités sportives aux capacités de chacun, des balades natures répétées ont été une opportunité pour entretenir sa condition physique.

Forum Sport Santé de l'Yonne

L'anxiété et les troubles du comportement liés au handicap ont été visibles chez certains adhérents et la recherche d'apaisement a été privilégiée grâce à des séances de sophrologie organisées au sein même du GEM mais également à l'extérieur à l'occasion d'un partenariat avec l'APF.

4. Le besoin d'aider les autres et de s'impliquer dans le bénévolat

Au-delà de la pair-aidance développée au sein du groupe, le besoin de se sentir utile est existant et la capacité de pouvoir retravailler reste encore fébrile ou est devenue impossible pour certaines personnes.
La participation à des missions de bénévolats et le militantisme pour des causes à caractère humain ont été en cela un moyen de combler le manque de reconnaissance et redonner de la confiance en soi.

Opérations de tri pour les Bouchons 89

Marche Rose pour la sensibilisation au dépistage du cancer du sein

5. Ils parlent de nous…

Pour se faire connaître du plus grand nombre de personnes, la campagne d'information s'est poursuivie et les adhérents s'impliquent dans la distribution des plaquettes de leur GEM.
Après un article de presse dans le journal local, le GEM s'est vu consacrer un article sur son activité dans la revue spécialisée *Résurgences* n°64.

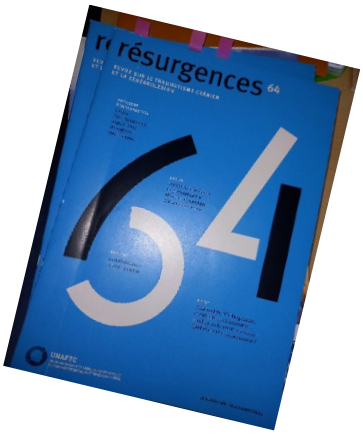

Une page Facebook a également été créée pour partager la vie du GEM.

H. Les perspectives de travail pour l'année 2023

L'objectif est de poursuivre la construction du GEM avec les personnes adhérentes pour continuer de se faire connaître et/ou d'exister auprès des acteurs locaux.

- L'information concernant l'activité du GEM doit être maintenue par la communication grâce à :
  - Distribution de plaquettes ;
  - Participation à des manifestations/salons ;
  - La presse ;

- Encourager et soutenir les adhérents dans la proposition d'activités et l'organisation de la vie du GEM.

- Poursuivre les activités communes avec les autres services de l'association ACOR pour disposer de davantage de ressources.
- Le travail partenarial avec les acteurs locaux est encore à développer pour mutualiser les compétences et le service proposé.
- Amener progressivement les adhérents vers la constitution d'un bureau et la création des statuts associatif.

Les dispositifs de mutualisation et de coopération

I. Le service d'accompagnement social et médico-social

Depuis plusieurs années, nous constations qu'un maillon manquait au panel des réponses actuellement apportées aux personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'une cérébro-lésion acquise.

Il convenait d'envisager, la mise en œuvre d'un service à même de venir en aide aux familles concernées, prenant en compte le bénéficiaire dans son milieu de vie, afin de favoriser au maximum son maintien en milieu ordinaire et son insertion sociale.

Au regard de ces constats, l'APAJH de Sens, dépositaire de l'agrément, et l'association ACOR se sont rapprochées afin de mutualiser les moyens et ainsi élaborer un projet conjoint d'extension de quatre places de SAMSAH dédiées aux personnes cérébro-lésées souffrant des séquelles d'une lésion cérébrale acquise et non évolutive, d'origine traumatique, vasculaire ou tumorale, que ces séquelles soient physiques, cognitives ou psychos comportementales.

Validé par les autorités de tutelle - Conseil Général et A.R.S. de Bourgogne, ce dispositif prévoit la mise à disposition du personnel expérimenté dans l'accompagnement des personnes cérébro-lésées. Depuis septembre 2015, il propose 4 places destinées aux personnes cérébro-lésées icaunaises.

Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque personne, le SAMSAH organise et met en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;

- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants ;
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social ;
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion, à la formation professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion ;
- Le suivi social et psychologique.

L'accompagnement se fait soit à domicile, soit dans les locaux du SAMSAH, situés au 8, rue de Bellenave à SENS.

En complément de l'équipe du SAMSAH de l'APAJH, et pour étoffer le plateau technique, l'association ACOR met à la disposition du personnel qualifié et spécifiquement formé à l'accompagnement des personnes cérébro-lésées : infirmières, neuropsychologue et médecin MPR. Les équipes sont efficientes et totalement complémentaires.

A. Réalisation de l'activité

Année	2021	2022
Nombre de sorties	2	-
Nombre d'admissions	2	-
Nombre de places autorisées	4	4

B. Profil des personnes accueillies

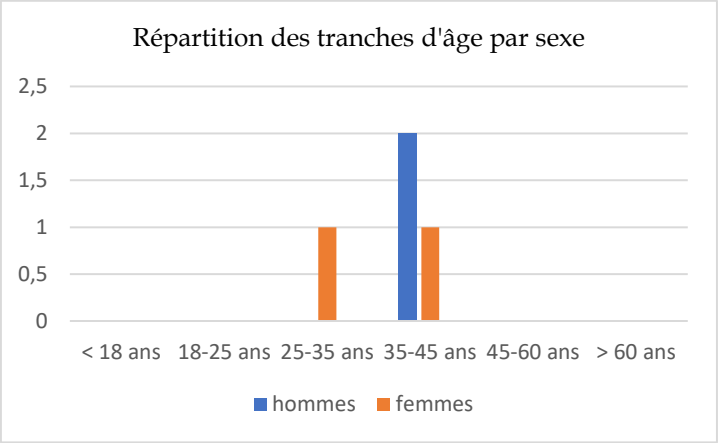

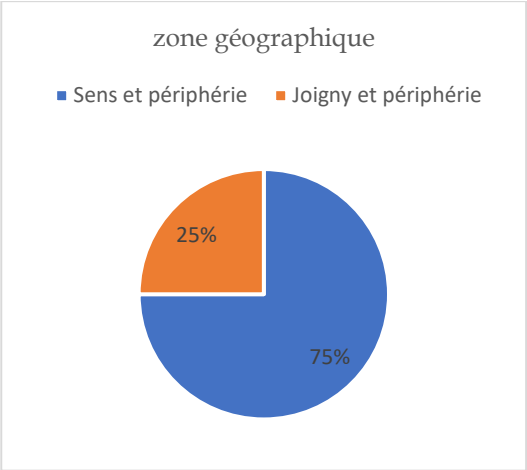

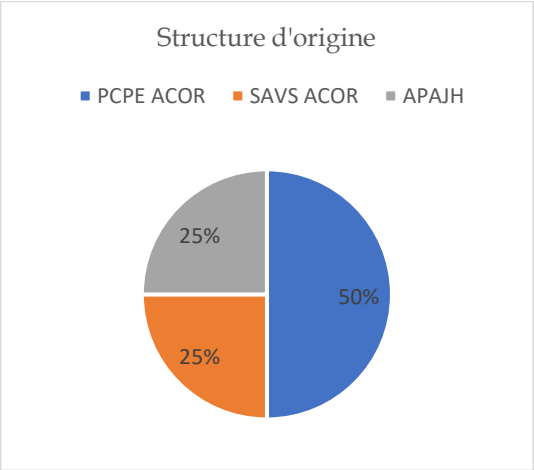

C. Pathologies rencontrées

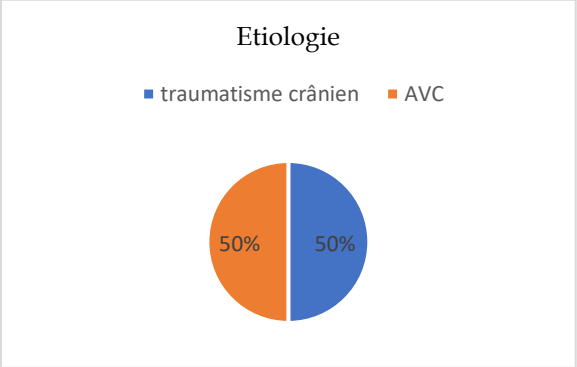

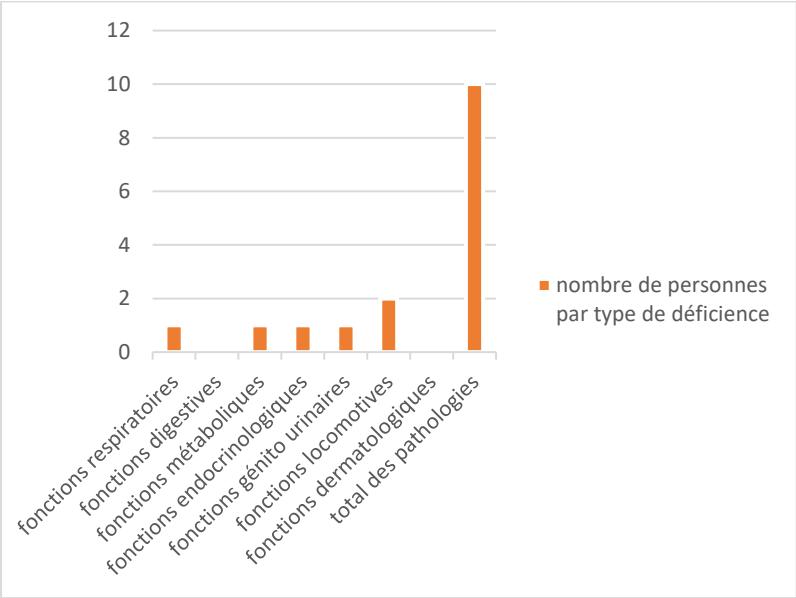

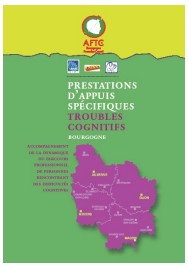

II. Les Prestations d'Appuis Spécifiques Yonne

A. Le cadre du dispositif :

L'AGEFIPH a déployé depuis octobre 2018 sur le territoire français des Prestations d'Appuis Spécifiques pour les Troubles Cognitifs (PAS TCo). Afin de conduire ces prestations sur le territoire Bourguignon, l'AFTC a constitué un groupement de co-traitants intervenant sur les 4 départements de ce territoire.

L'AFTC, mandataire du groupement, intervient comme prestataire sur la Côte d'Or et une grande partie de la Saône et Loire. L'AFTC a une expérience dans l'insertion professionnelle et les troubles cognitifs. APIAS, association œuvrant dans l'insertion professionnelle intervient sur la Nièvre et une partie de la Saône et Loire. Elle a procédé pour ce faire au recrutement de professionnels spécialisés dans l'expertise cognitive. Enfin, LADAPT (expertise insertion professionnelle) et ACOR (expertise cognitive) interviennent en complémentarité dans l'Yonne.

Les PAS TCo ont un cahier des charges très large, regroupant les bénéficiaires ayant des troubles cognitifs consécutivement à :

- Des troubles du neurodéveloppement, du spectre autistique
- Des lésions cérébrales acquises
- Des pathologies neurodégénératives

La mission essentielle des PAS est de sécuriser les parcours professionnels et de formation pour les bénéficiaires ayant des troubles cognitifs, et ayant des conséquences sur le domaine professionnel (insertion ou maintien dans l'emploi). Les prestataires apportent des éléments d'expertise aux référents de parcours, qui accompagnent les bénéficiaires. Les prestataires proposent un d'accompagnement ponctuel, et interviennent sur une mission d'expertise en lien avec le handicap qui les concerne. Le référent de parcours reste le pilote de la situation et le prestataire travaille en partenariat avec celui-ci.

Le marché se consolidant, l'échange et le maintien des liens avec les prescripteurs a représenté un enjeu important. La possibilité d'organiser des sessions de sensibilisation est un atout fort.

Les prestations de ce cahier des charges sont :

- ✓ **Pré-diagnostic** : permet de distinguer, devant une situation de multi-handicaps connus, celui qui prédomine et représente le plus gros frein dans le domaine professionnel/de formation.
- ✓ **Bilan complémentaire** : permet d'apporter des éclairages sur le bénéficiaire et sa situation, hors projet professionnel.
- ✓ **Appui expert sur le projet professionnel** : permet d'apporter un éclairage expert sur l'interaction des conséquences du handicap et du projet professionnel envisagé. Trois modules composent cette prestation : *diagnostic approfondi, identification et développement des modes de compensation et appui à l'élaboration/validation du projet professionnel.*
- ✓ **Appui expert à la réalisation du projet** : apporter un éclairage expert permettant de définir les conditions à réunir pour mettre en œuvre un projet professionnel/de formation. Trois modules composent cette prestation : *appui à l'accompagnement vers l'emploi/parcours de formation, appui à l'intégration dans l'emploi/la formation, veille.*
- ✓ **Appui pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture** : apporter un éclairage expert permettant de désamorcer rapidement un conflit ou de résoudre un problème en lien avec la situation de handicap. Trois modules composent cette prestation : *appui à l'employeur/organisme de formation, appui à l'accompagnement de la personne, veille.*

Ces prestations sont toutes indépendantes les unes des autres, il n'y a pas d'ordre imposé et pré-établi. La mobilisation de ces prestations doit se faire en fonction de la pertinence dans la situation de la personne.

A. Données générales sur le public

Dans cette première partie, nous allons vous exposer les statistiques concernant la population des bénéficiaires des PAS troubles cognitifs. Ces chiffres représentent les caractéristiques de sexe, d'âge, de niveau d'étude, de situations professionnelles ou d'origine des troubles en fonction des prestations que nous avons reçues.

Cette année, **281 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement PAS Cognitif en Bourgogne. Ces bénéficiaires ont pu bénéficier de plusieurs modules d'accompagnement chacun (entre 2 et 5). En tout, **387 modules** ont été réalisés en 2022 sur les PAS Cognitives de Bourgogne.

1. Répartition selon le sexe

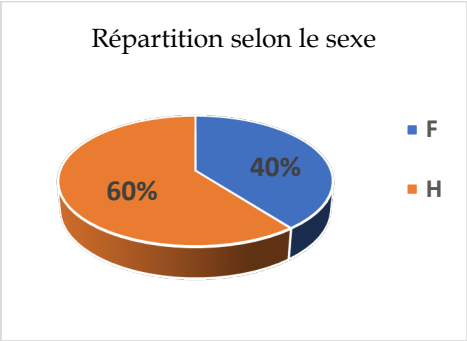

Cette année encore la tendance reste stable, nous constatons que la majeure partie des prestations a été réalisée pour des hommes 60% (170 hommes) contre 40 % pour les femmes (111 femmes). Ces chiffres sont peut-être à mettre en lien avec l'étiologie des troubles : une part importante des bénéficiaires a des lésions cérébrales acquises, type de pathologie qui touche plus fréquemment des hommes.

2. Répartition selon l'âge

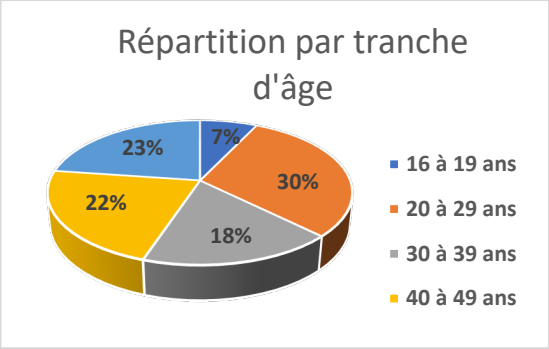

70% des prestations ont été réalisées pour des bénéficiaires âgés de 20 à 49 ans, dont 30% pour des bénéficiaires de 20 à 29 ans, et 18 % pour des bénéficiaires de 30 à 39 ans. Au-delà de 50 ans, la part des bénéficiaires représente 23%. La part des 16-19 ans est tout de même de 7%. Nous constatons que les moins de 20 ans et plus de 50 ans ont tendance à augmenter.

3. Répartition des niveaux d'étude

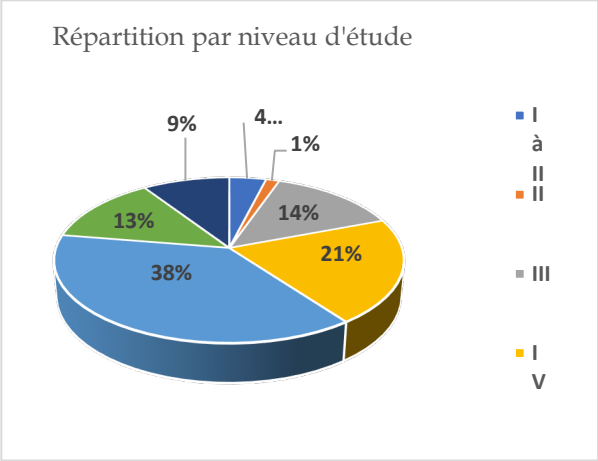

La part la plus importante (38%) des prestations a été effectuée auprès de bénéficiaires disposant d'un niveau BEP et CAP (anc. Niveau V – Niveau 3). 21% des personnes ont un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat. Enfin, 13% n'ont pas de qualification (niveau VI). Seulement 18% avaient un niveau de formation supérieur au baccalauréat. Les niveaux de formation restent relativement stables comparativement aux années précédentes.

4. Répartition selon la situation professionnelle

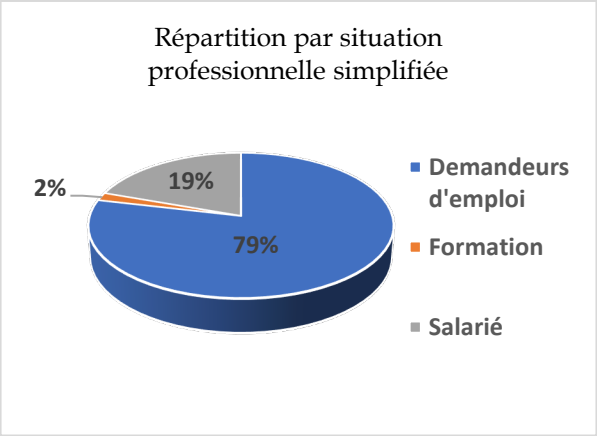

Les prestations concernent majoritairement des demandeurs d'emploi (79%). La part des prestations concernant des personnes en emploi représente 19%. Enfin, seulement 2% des prestations interviennent dans le domaine de la formation professionnelle.

5. Répartition selon la durée d'inactivité

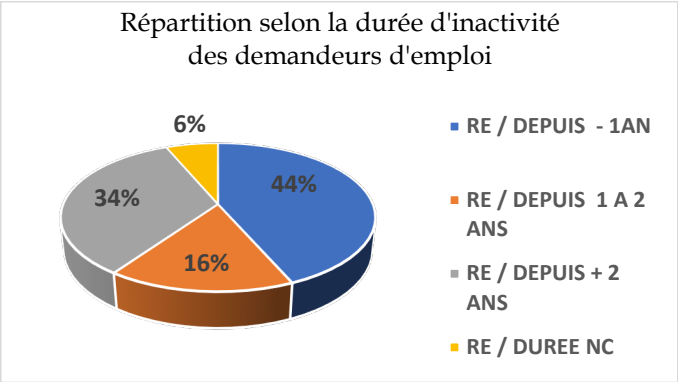

44% des demandeurs d'emploi accompagnés par les PAS troubles cognitifs sont des personnes en recherche d'emploi depuis moins d'un an. 34 % sont eux en recherche d'emploi depuis plus de 2 ans alors que 16 % des PAS sont réalisés pour des bénéficiaires qui sont en recherches depuis 1 à 2 ans. L'information n'étant pas obligatoire, certains prescripteurs ne renseignent pas la fiche d'où la part de 6% « non connue ».

6. Répartition selon l'étiologie des troubles

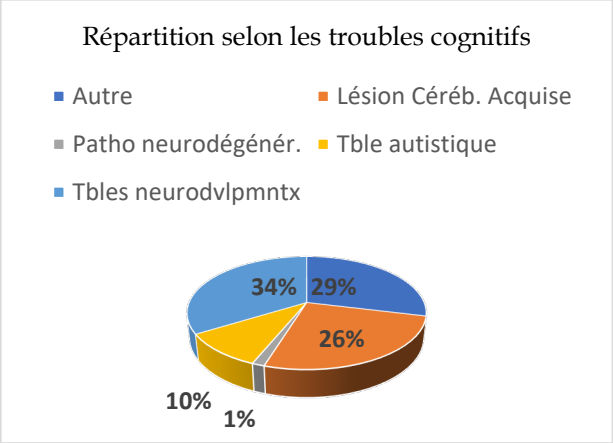

Nous constatons que les troubles neurodéveloppementaux et les « autres troubles »[1] (non précisés) représentent la majorité des étiologies rencontrées (respectivement 34% et 29%). Les lésions cérébrales acquises représentent toujours une part élevée de nos accompagnements (26%). La part des troubles autistiques et des pathologies neurodégénératives est plus faible, même si nous notons une augmentation des troubles autistiques par rapport à l'an passé (7% contre 10 % aujourd'hui).

B. Données en lien avec les prestations et modules

Le profil des bénéficiaires des prestations d'appui spécifique étant établi, nous exposons dans cette seconde partie les données en lien avec l'activité par prescripteurs, par prestataires et par départements. Des différences sont à noter entre les départements, qui ont fait l'objet d'échanges et d'harmonisation des pratiques sur l'année 2022 afin de réduire ces écarts et proposer une équité sur le territoire bourguignon.

1. Nombre de prescriptions traitées par département, et déclinaison en fonction des prestations en 2022

Départements	21	58	71	89	Total	%
Nombre de prescriptions	**57**	**102**	**60**	**168**	**387**	**100**
Nombre de pré-diag	6	13	9	15	**43**	11,11 %
Nombre de bilan compétences	1	9	4	11	**25**	6,46 %
Nombre de projet professionnels	49	60	38	125	**272**	70,28 %
Nombre de réalisations de projets	1	16	9	14	**40**	10,34 %
Nombre de situations de ruptures	0	4	0	3	**7**	1,81 %

Le groupement a réalisé **387 prestations sur l'année 2022**, soit une trentaine de plus que sur l'année 2021. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait qu'un travail de communication a été réalisé auprès des partenaires en 2022 pour certains départements. Nous constatons que les prestations pré-diagnostic et bilan complémentaire ont été utilisées (environ 12% et 7%), à noter que ces prestations ont été un petit peu plus utilisé qu'en 2021 (10% et 6%) mais toujours plus qu'en 2020 (4% et 3% respectivement). Ces prestations n'existaient pas dans le marché précédent, il n'est pas évident de mobiliser au mieux ces prestations. La prestation « appui expert pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture » est toujours peu sollicitée également, (12%). Enfin, la prestation la plus mobilisée est « l'appui expert sur le projet professionnel », dans 70% des cas, et notamment le module diagnostic approfondi.

Concernant la répartition par département, nous constatons que l'Yonne est le département qui a mobilisé le plus de prestations (environ 43% contre 53% l'an dernier), la Nièvre a mobilisé presque 26 % cette année (contre 19% l'an dernier) des prestations totales. La Côte d'Or et la Saône-et-Loire ont un nombre de prescriptions proches (environ 15% contre 14% en 2021), derrière les deux autres départements. Une campagne de sensibilisation et d'information a été lancée sur ces deux derniers départements afin de remobiliser les prescripteurs afin d'harmoniser la prestation sur le territoire.

Un travail important a été mené depuis 2021 pour une répartition plus équitable par département. Il s'agit à termes d'atteindre une répartition théorique calculée selon l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire et leur taux d'inactivité. Ainsi, la Côte-d'Or devrait représenter 32% des prestations du territoire, la Nièvre devrait atteindre 12% des prestations, la Saône-et-Loire pèserait 38% des prestations totales et l'Yonne 18% des prestations du groupement. Une action sera mise en place dès 2023 afin de tendre vers une répartition plus équitable entre chaque département.

2. Nombre d'heures réalisées par prestataire et lien avec les bons de commande 2022

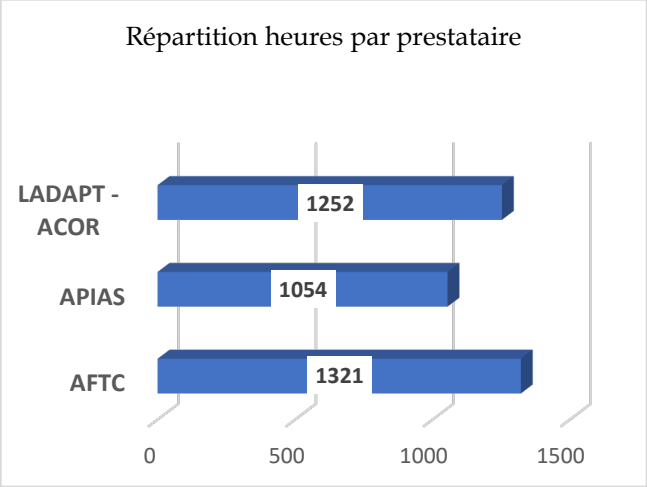

Prestataire	Nb d'heures
AFTC	1 321
APIAS	1 054
LADAPT ACOR	1 252
	3 627

N° de bon de commande AGEFIPH	Nb d'heures réalisées
100028906	1 662
100029861	1 582
100030283	383
	3 627

Trois bons de commande ont été nécessaires pour l'année 2022, contre 2 en 2021. Pour cette année d'exercice, le total des heures dédiées aux prestations liées au handicap cognitif est de 3 627 heures (soit environ 170 heures de plus comparé à l'année précédente).

L'AFTC, mandataire et prestataire sur deux départements, a réalisé près 37% des heures totales. APIAS, sur la Nièvre et une partie de la Saône et Loire a fait environ 29% des heures. Pour l'Yonne, où se complètent ACOR et LADAPT, la part de leurs heures réalisées représente 34% des heures sur le groupement.

3. Les prescripteurs par département

	Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne	Total
Cap Emploi	30	78	18	77	**203**
Mission locale	3	0	1	63	**67**
Pôle Emploi	18	22	38	16	**94**
Autre	6	2	3	12	**23**
Total général	**57**	**102**	**60**	**168**	**387**

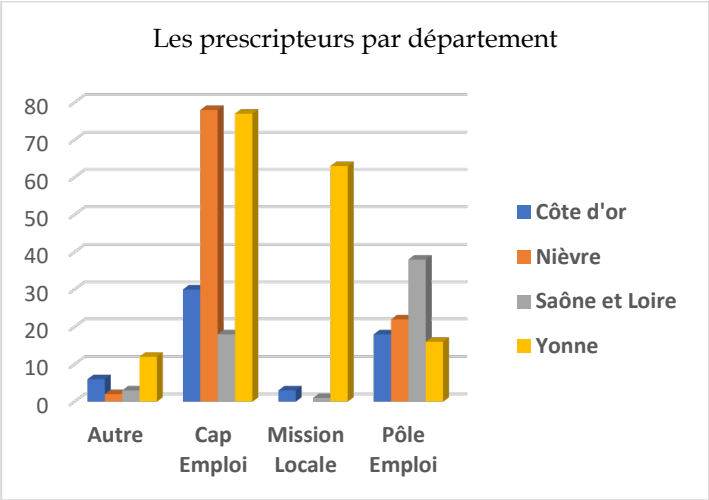

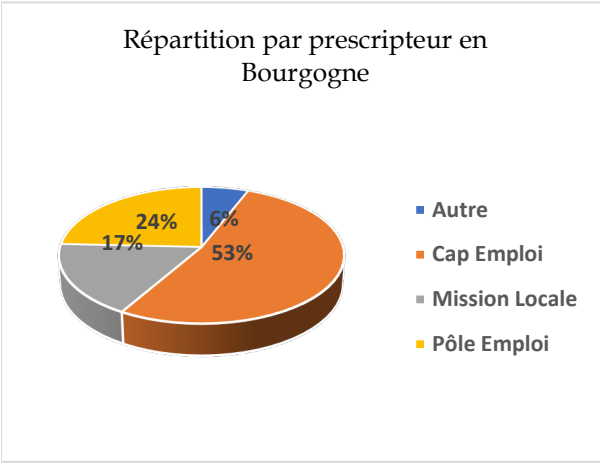

CAP EMPLOI est le prescripteur majoritaire dans tous les départements de la région (203 prescriptions soit 52% contre 53 % en 2022). POLE EMPLOI (22% en 2021 contre 24% en 2022) et la Mission Locale (17% en 2022 contre 23% en 2021) sont les prescripteurs secondaires (environ 41 % contre 45% en 2021). Nous constatons comme l'an passé un nombre important de prescriptions établies dans Yonne à la Mission Locale, ce qui n'est pas le cas dans les autres départements. Enfin, dans l'Yonne, nous retrouvons plus de prescriptions que dans les autres départements provenant d'employeurs (privé ou public, rubrique « autre »). Il est à noter également quelques prescriptions directes d'employeurs dans la catégorie « Autre » pour 6 % (privés ou publics).

4. Nombre d'actions de sensibilisation effectuées par type de prescripteur

Il est important d'accompagner sur le terrain la mise en place des prestations pour le handicap cognitif. Aussi, nous menons des actions de sensibilisation les plus ciblées possibles, auprès des prescripteurs.

En 2022, différentes actions de sensibilisation ont été réalisées, deux sur l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Côte d'Or (auprès de mêmes prescripteurs : Pôle Emploi). Ces actions sont un bon moyen de garder le partenariat avec les prescripteurs afin de développer l'activité là où elle est moins importante ou bien de l'ajuster si besoin.

C. Constats et analyse

Les deux premières parties ont exposé les données chiffrées concernant les PAS cognitives ce qui nous permet enfin de faire quelques constats que nous partageons ci-après.

1. Articulation cotraitants du groupement PAS TCo

Il n'y a eu que deux comités de coordination en 2022 et une réunion de groupement réunissant l'ensembles des professionnels. Par ailleurs, des groupes de travail entre pairs ont été mis en place en visioconférence notamment afin d'harmoniser les pratiques.

En effet, les professionnels étaient en demande de pouvoir partager leurs outils et échanger sur leurs expériences. La pratique inhérente aux prestations d'appuis est particulière puisque les professionnels sont en posture d'appui expert et non d'accompagnement classique. De plus, ils sont parfois confrontés à des situations complexes sur lesquelles ils aimeraient plus régulièrement échanger entre pairs.

L'objectif pour 2023 serait donc de maintenir et poursuivre ces échanges, notamment pour travailler sur le renouvellement d'une réponse pour le futur marché.

2. Relations avec les prescripteurs

Les PAS sont des prestations relativement bien identifiées par les prescripteurs. Nos partenaires, notamment Cap Emploi, se sont bien saisis des modules des PAS TCo (diagnostic approfondi ou compensation). L'expertise cognitive apparait comme étant une réelle plus-value pour les accompagnements et une réelle attente de la mise en œuvre des prestations. On constate de moins en moins d'erreurs d'aiguillage qu'au début du marché et de plus en plus d'entreprises se saisissent des PAS.

Toutefois, on retrouve encore peu de sollicitations des organismes de formation qui ne sont pas prescripteurs et doivent donc passer par des services publics à l'emploi.

Les relations avec les partenaires sont très bonnes, nous devons cependant continuer à communiquer sur ce marché des PAS TCo et développer la communication auprès des entreprises afin de favoriser le maintien dans l'emploi (notamment avec le module « Prévenir des situations de rupture »).

3. Cahier des charges AGEFIPH

Nous avons aussi pu constater qu'il est très fréquent de devoir réaffirmer le positionnement des professionnels qui interviennent et ce qui est attendu de l'AGEFIPH concernant les prestations.

Il s'agit d'un appui expert, et non pas d'une instance de diagnostic médical. Il est nécessaire de devoir expliquer que nous ne portons pas de diagnostic à proprement parlé même si un module « diagnostic approfondi » existe. Il s'agit toujours d'évaluer les conséquences d'un handicap sur le projet professionnel. Nous sommes parfois également confrontés à la difficulté que les référents de parcours ont à remplir les fiches de prescription et cela peut avoir des répercussions sur la saisie administrative sur l'extranet.

4. Liens avec le milieu protégé

La réalité est que le public concerné par les PAS TCo peut relever du milieu protégé, compte-tenu de la spécificité des troubles cognitifs. Par conséquent, dans ces situations, les prescripteurs ne peuvent rien faire de nos préconisations puisqu'ils n'interviennent pas, pour la plupart, en milieu protégé.

Le risque d'une rupture dans le parcours du bénéficiaire est alors possible, et ainsi la MDPH se retrouve à devoir statuer sur la situation. Ce qui pose à nouveau la question du lien avec les MDPH.

D. Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que l'expertise apportée avec les PAS TCo répond à un réel besoin des prescripteurs d'obtenir des éléments sur les conséquences du handicap cognitif dans une situation de travail ou de formation.

Notre plus-value est la constitution pluridisciplinaire des équipes apportant une expertise à la fois cognitive et dans le domaine de l'insertion professionnelle.

L'année 2022 a été marquée par des échanges entre cotraitants en lien avec l'Agefiph aboutissants à la mise en place d'une journée de travail avec l'ensemble des professionnels des PAS du groupement afin d'harmoniser les pratiques et d'ajuster les modalités de fonctionnement des PAS sur le territoire ainsi qu'à différentes rencontres entre professionnels pairs des institutions impliquées pour échanger sur les pratiques, outils et approches.

En 2023, nous souhaitons remettre en place une dynamique de travail en commun, afin de pouvoir répondre à un nouvel appel à projet en tenant compte de cette première expérience.

ANNEXES :

Le bilan social de l'Association

Le suivi de la démarche qualité et de la gestion des risques

Les évènements marquants de l'année

Les actions de prévention routière

I. Bilan social de l'Association ACOR

A. Les effectifs

	2022	2021	2020
Effectifs au 31.12	38.53	34.73	34.81
ETP Direction / Encadrement	1.90	1.90	1.90
ETP Administration Gestion	1.90	1.90	1.90
ETP services généraux	5	5	4
ETP socio-éducatif	6.90	6.90	6.90
ETP Paramédical	23.83	19.03	17.81

Répartition de l'effectif selon l'ancienneté	**Association ACOR**					
	2022		2021		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0 à 4 ans	0	20	1	16	1	16
De 5 à 9 ans	0	13		15	1	11
De 10 à 14 ans	2	5	1	2	5	4
De 15 à 19 ans	0	1	3	1	1	1
De 20 à 24 ans	2	2	1	2	2	2
De 24 à 28 ans	1	1	1	1		

Les effectifs ont connu une légère progression de par la création de l'Equipe Mobile d'Accès aux Soins.

Il est à noter que nous devons en revanche maintenir le redéploiement de 6 personnes pour un ETP équivalent à 0.5 pour répondre à l'organisation du PCPE.

Il est enfin important de tenir compte de l'ancienneté des salariés chez ACOR. En 2022, 3 hommes et 3 femmes ont plus de 20 ans de carrière.

Un accompagnement de fin de carrière est ainsi à mener.

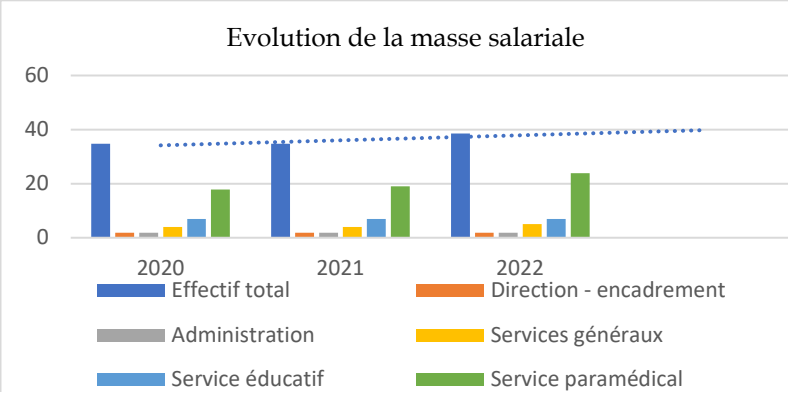

Répartition par âge et par sexe	ACOR					
	2022		2021		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 20 ans	0	0				
20-29 ans	0	6		7		5
30-39 ans	1	8		6		8
40-49 ans	1	16	3	13	3	10
50-54 ans	1	4	1	4	3	5
55-59 ans	1	7	1	6		5
60-64 ans	2	1	2		2	2
>65 ans	1			1	1	
Sous Total	7	41	7	37	9	35
Total	49		42		43	

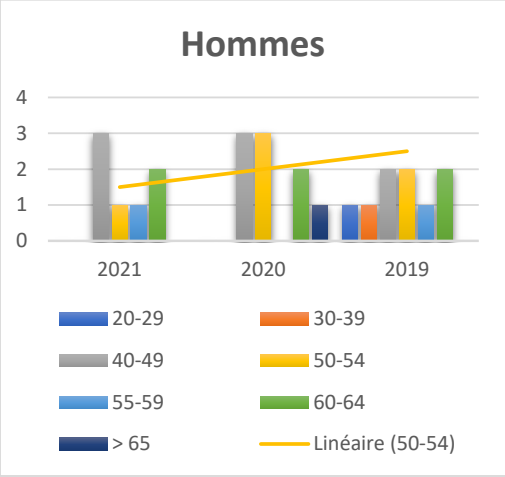

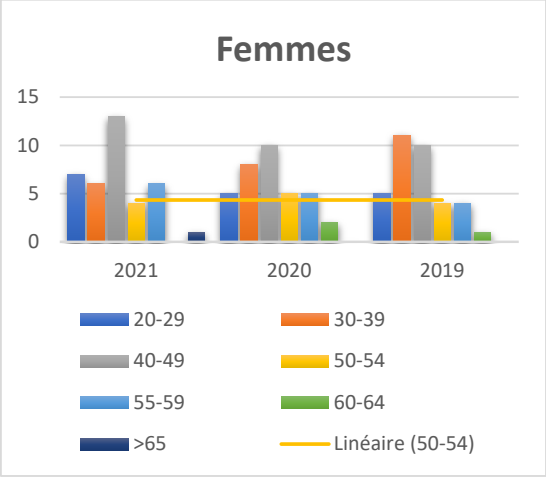

La pyramide des âges nous démontre que nous aurons dans les 5 ans à venir, plusieurs départs en retraite à anticiper. Il est à noter que ces départs sont sur des catégories de métier différentes.

Cette anticipation sera à mettre en parallèle avec des besoins de nouveaux métiers liés à la transformation de l'offre médico-sociale.

B. Les mouvements de personnel

Nombre de Recrutements	Association ACOR					
	2022		2021		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de recrutements CDI	-	3	-	7	1	1
Nombre de mobilité	-	1	-	-	-	-
Nombre de recrutement CDD	5	11		11	3	11
Nombre de départs vers l'extérieur	-	-	-	-		-
Nombre de démissions	-	-	-	1	1	3
Nombre de licenciements	-	-	1	-	-	-
Nombre de fins de CDD	5	10	-	12	1	8
Nombre départs au cours de la période d'essai	-	-	-	1	-	-
Nombre de départs en retraite	-	-	1	1	-	-

Le turn over est faible. Le nombre de recrutement CDI fait suite à la création de l'équipe mobile d'accès aux soins. Le nombre de personnes recrutées en CDD, le sont pour pallier à des absences maladie ou formation.

Il n'apparait pas ici les personnes intérimaires qui sont pour autant venues compléter nos équipes en 2022.

Le motif de départ le plus rencontré, concerne les personnes en fin de CDD.

Absentéisme par motifs	Association ACOR					
	2022		2021		2020	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de journées pour maladie ordinaire	46	708	298	413	207	1022
Nombre de journées pour maternité	0	191		238		118
Nombre de journées pour accidents du travail / maladie professionnelle	103	62	112	12	36	112
Congés spéciaux et sans solde	0	27	139	7	-	14

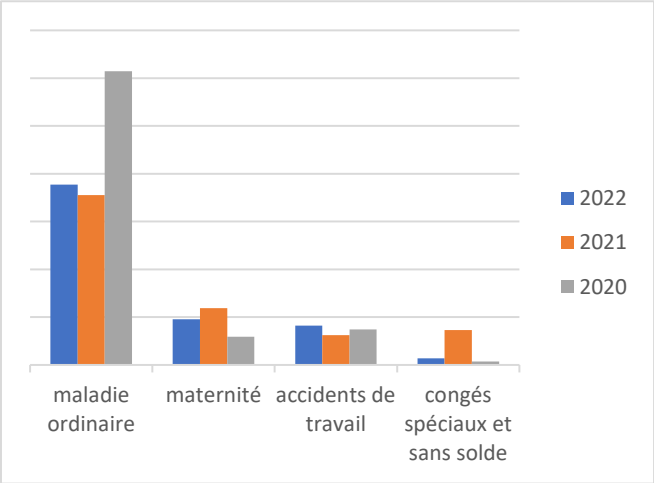

Nous constatons une évolution du nombre de journées en maladie ordinaire dans la catégorie « fem
amont d'un congés maternité pour 2 salariés.

Nous constatons également un taux d'accidents de travail, plus élevé pour les femmes.

Taux d'absentéisme par motif

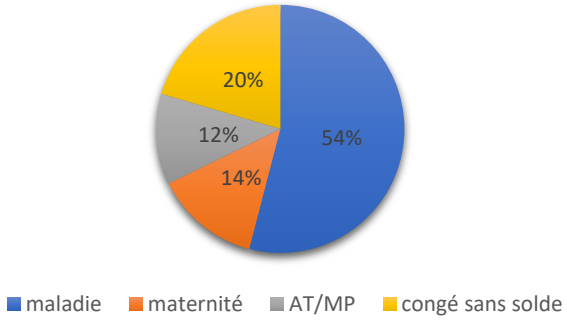

C. La formation

Etat des formations réalisées en 2022													
Intitule	Données							Prise en charge				Remboursements effectues	
	TYPE DE CONTRAT	**SEXE**	**CATEGORIE EMPLOI**	**COUT FORMATION**	**SALAIRES ET CHARGES**	**FRAIS ANNEXES**	**COUT TO-TAL**	**PRO A**	**CIFA**	**FONDS MUTUA-LISES DE BRANCHE**	**CPF**	**2021**	**2022**
Caferuis	Cdi	f	c	6 900,00	16 215,12	2 194,83	25 309,95		2 184,83	23 115,12			22 754,38
Dpas	Cdi	m	nc	4 425,00	17 650,22		22 075,22	22 075,22					
Dpas	Cdi	f	nc	2 625,00	10 493,69		13 118,69		10 493,69			3 291,14	10 202,55
Ssi	Cdi			600,00			600,00						
Ssi	Cdi			600,00			600,00						
Fondamentaux Gestion financiere	Cdi	f	c	560,00	856,46		1 416,46						1 416,46
Recherche fonds associatifs	Cdi	f	nc	100,00			100,00						
Approches d'autres cultures	Cdi	f	c	1 440,00	910,50	840,45	3 190,95		3 190,95				3 190,95
Approches d'autres cultures	Cdi	f	nc	1 440,00	883,56	840,45	3 164,01		3 164,01				3 164,01
Acompagnateur randonnee	Cdi			600,00			600,00						
Total				12 390,00	30 794,43	1 680,90	44 865,33	22 075,22	16 848,65	0,00	0,00	3 291,14	17 973,97

Une réelle dynamique de formation est installée au sein de l'Association avec des parcours diplômants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

La qualité de l'accompagnement est également renforcée par des formations à visée de développement de compétences.

II. Le comité social et économique (par les membres du Comité)

Janvier 202 - L'organisation et la mise en place des chèques vacances avec la possibilité une nouvelle fois de ; soit régler par chèque chaque fin de mois (de janvier à avril), ou d'être prélevé directement sur le salaire (nouvelle proposition mise en place en 2020)

Avril 2022 - Le CSE a organisé les Pâques des salariés en leur offrant des chocolats JEFF DE BRUGES.

Mai 2022 - Une remise de 20% sur les 2 produits les plus chers a été prise en charge par les œuvres sociales concernant la parfumerie pour la fête des mères.

Pour précision, le CSE est mobilisé toute l'année pour les commandes, tant en bijouterie qu'en parfumerie, pour l'ensemble des salariés.

Etablissement de cartes cadeaux pour tous les évènements de l'année 2022 (mariage, naissances, pacs).

Septembre 2022 - Départ pour 6 mois de Stéphanie SAZERAT titulaire au sein du CSE pour un congé sans solde (son retour est prévu pour le 27 avril prochain)

Infos Œuvres Sociales : Les places de cinéma ayant considérablement augmenté, le CSE a fait le choix de ne plus en acheter.

Octobre 2022 – Démission de Stéphanie CHABANCE suppléante au sein du CSE

Décembre 2022 - Organisation et préparation du noël des salariés avec cette année l'établissement de chèques cadeaux d'un montant global par salarié de 170€, ainsi que 2 boites de chocolats JEFF DE BRUGES par salarié, le tout autour d'un moment de convivialité où nous avons partagé quelques gourmandises.

Cette année un avantage supplémentaire a été proposé aux salariés, soit la possibilité de commander des chocolats JEFF DE BRUGES avec une remise de 30%.

INFO GENERALE

Cette année encore, le CSE a plus qu'apprécié la prise en compte par la Direction, de l'importance de communiquer avec les élus CSE, d'être associé chaque fois que nécessaire à la mise en place des protocoles notamment mais aussi d'être consulté chaque fois qu'un évènement important concerne les salariés (mouvement du personnel, pose des congés, notes de service).

III. Le suivi de la démarche qualité et de la gestion des risques

A. Le suivi de la démarche qualité

Depuis la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont tenus de procéder à des évaluations régulières de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent notamment au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles du secteur social et médico-social.

L'évaluation interne couvre le même champ que l'évaluation externe ; elles s'inscrivent dans une logique de complémentarité. Les évaluations externes sont réalisées par des organismes choisis par l'ESMS et habilités par l'HAS. Elles doivent respecter un cahier des charges fixé par décret.

L'évaluation externe porte sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services, notamment sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies.

Parallèlement, l'évaluation interne constitue une démarche participative au sein des structures. Sa démarche vise l'amélioration de la qualité des prestations mises en œuvre et leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies. Cet outil de management rythme la politique qualité des établissements. Il permet l'assimilation du suivi et des résultats des plans d'amélioration de la qualité par les personnels.

La loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé viendra modifier le cadre des évaluations.

- **Le Plan D'Amélioration de la Qualité (PAQ)**

A la suite du dernier projet d'établissement, des évaluations internes et externes, des demandes réalisées lors des instances (CVS, commission de restauration), et des constats réalisés par les professionnels, le PAQ se traduit ainsi.

☞ Le Plan D'Amélioration de la Qualité de l'Etablissement d'accueil médicalisé Philippe GUILLEMANT

OBJECTIF GENERAL 1: DEVELOPPER LES OUTILS DE PILOTAGE DES ACTIVITES	État d'avancement	Calendrier
Réaliser le document unique de prévention des risques professionnels	En cours	2023
Réaliser des comptes rendus des réunions de délégués du personnel sous forme de procès verbaux	Réalisé	
Finaliser le projet d'établissement en formalisant de manière collective ses objectifs d'évolution, de progression et de développement	En cours	2023
Formaliser le nouveau projet associatif de l'association ACOR	Réalisé	
Développer la dynamique associative et participative de l'association pour soutenir et renforcer la gouvernance de l'association et son développement au regard des enjeux économiques actuels du secteur médicosocial	Au long cours	
Intégrer une personne du conseil d'administration au comité de pilotage de l'évaluation interne	Programmé	
Réactualiser le plan d'amélioration continue de la qualité en fixant un nouvel échéancier pour les actions restantes	En cours	2023
Recruter un référent qualité pour accompagner la dynamique générale d'amélioration de la qualité et soutenir la direction et les groupes de travail.		2023
Mettre en place un groupe de questionnement éthique avec des professionnels, des membres du conseil d'administration et des usagers pour accompagner le questionnement des acteurs et garantir un mouvement d'échanges permanent avecles acteurs de terrain.	Réalisé	
Formaliser collectivement une charte éthique	Réalisé	

OBJECTIF GENERAL 2: CONSOLIDER LA PROMOTION DES DROITS DES USAGERS	Etat d'avancement	Calendrier
Procéder à de nouvelles élections du Président du CVS pour élire à cette fonction un représentant des usagers au lieud'un membre du personnel.	Réalisé	
Réunir le CVS au moins 3 fois par an (au lieu de 2)	Réalisé	2022
Aborder les questions diverses des usagers en début de réunion. Cette expression doit être soutenue sur tout ledéroulement du CVS.	Au long cours	
Mettre en place un classeur spécifique de plainte et réclamation à destination des bénéficiaires	Réalisé	
Développer la participation des usagers dans la dynamique d'amélioration de la qualité des prestations	Au long cours	2022
Améliorer la satisfaction des usagers au niveau de l'hygiène des repas	Réalisé	

OBJECTIF GENERAL 3: DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE COLLABORATIVE AU SEIN DE L'EQUIPEPROFES-SIONNELLE	Etat d'avancement	Calendrier
Favoriser et soutenir une implication collective au sein des réunions institutionnelles en renforçant l'expression et la participation de tous et le positionnement de nouvelles coordinations de projet (projet comité éthique, projet bonnes pratiques…)	En cours	2023
Veiller à développer un mode de management individuel favorisant l'expression et le respect mutuel de toutes les opinions	Réalisé	
Systématiser les entretiens annuels d'évaluation ainsi que la finalisation de l'ensemble des fiches de postes	En cours	2023
Formaliser collectivement avec les intéressés l'organigramme hiérarchique et fonctionnel	Réalisé	
Mettre en œuvre des groupes d'analyse de pratique		2023
Diffuser l'ensemble des recommandations et leurs synthèses auprès du personnel sous forme papier et informatique.	Réalisé	
Organiser et mettre en œuvre un rappel informatif sur les recommandations lors de réunions institutionnelles avec l'ensemble des salariés (réunion équipe pluridisciplinaire)	En cours	2023
Elaborer une fiche d'objectifs et de moyens ciblés pour chaque atelier	Réalisé	
Réaliser une grille d'observation du bénéficiaire pour chaque atelier	Réalisé	

OBJECTIF GENERAL 4: RENFORCER LE SERVICE MEDICAL	Etat d'avancement	Calendrier
Développer un nouveau partenariat pour l'accueil des urgences pour les résidents du FAM		CPOM
Améliorer la maitrise du risque infectieux au niveau du FAM	Au long cours	
Etudier les possibilités de réaménagement du local infirmier pour augmenter sa taille et pour réaliser la désinfection du matériel		CPOM
Obtenir des financements complémentaires pour augmenter le temps de travail infirmier au sein du FAM et redéfinir en équipe médicale ses actions prioritaires	Réalisé	
Renouveler une formation sur le logiciel MEDIC'OR pour une meilleure maitrise du logiciel pour effectuer les prescriptions médicales.		APP ESMS numérique
Développer un suivi gynécologique au sein du FAM pour les bénéficiaires désirant s'inscrire dans cette démarche.	Réalisé	

OBJECTIF GENERAL 5 : AMELIORER ET ENTRETENIR LE CADRE DE VIE	Etat d'avancement	Calendrier
Aménager les locaux de la lingerie pour pouvoir avoir une gestion distincte des circuits propres et sales		CPOM
Proscrire l'usage de l'aspirateur pour l'entretien des locaux		
Dédier un local spécifique pour le rangement du chariot de ménage		
Réhabiliter les espaces sanitaires des 7 chambres du premier étage pour les rendre accessible aux personnes àmobilité réduite.		
Demander les engagements financiers nécessaires pour la construction d'un local supplémentaire pour les ateliers artistiques		CPOM

- Le Plan D'Amélioration de la Qualité du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

OBJECTIF GÉNÉRAL N°1: DEVELOPER LES OUTILS DE PILOTAGE DES ACTIVITÉS	Etat d'avancement	Calendrier
Piloter le management qualité par des outils de suivi (référent, moyen, délais)		Au long cours

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	Etat d'avancement	Calendrier
Renforcer la diffusion et l'information concernant les bonnes pratiques : documents, réunions, sensibilisation de pair à pair		Au long cours

OBJECTIF N°3: RENFORCER LA PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES ET DE LEURS FAMILLES	Etat d'avancement	Calendrier
Clarifier les indicateurs permettant de mesurer l'avancée du projet de service		2022

Axes de travail interservices	Etat d'avancement	Calendrier
Améliorer la communication Entre professionnels Améliorer la communication entre les professionnels de tous les services : plateforme de travail collaborative, échanges plus réguliers entre les professionnels des différents services. Améliorer le travail interservices et l'ouverture sociale Favoriser les échanges interprofessionnels permettant l'émergence des compétences (Partage d'expérience, mise à disposition de compétences)		Au long cours
Pour l'usager Revoir l'accès à l'information en adaptant les supports aux capacités de compréhension (outils FALC) Développer des outils de communication adaptée (tablettes, pictogrammes) Personnaliser les outils en fonction des besoins de chacun (ex : plans d'actions.)	En cours ; les plans d'actions sont adaptés aux besoins	
Avec les familles, les proches, les représentants légaux Identifier les demandes et les orienter vers le bon interlocuteur Développer le soutien aux familles Co-construire les projets avec eux (les associer davantage dans le plan d'action) Créer un espace numérique collaboratif dédié aux familles lors de l'actualisation du site internet (infos sur les activités, les sorties, les menus…) o Avec les partenaires o Développer les réseaux, se faire connaître (site internet, portes ouvertes)	Le travail avec les familles est efficient. Le site internet est à mettre à jour. Une journée portes ouvertes et une journée conférence est en voie de programmation	
Favoriser la continuité de l'accompagnement dans la logique de parcours		
Favoriser une coordination plus importante entre les différents services		
Favoriser le lien social en proposant des activités communes et des activités interservices	Une journée interservices organisé par un salarié a eu lieu en présence des salariés et des bénéficiaires.	
Réfléchir à l'analyse de situations complexes dans des espaces de parole pluridisciplinaires		

Améliorer la qualité de l'accompagnement Mettre en place le dossier informatisé du résident Redéfinir les missions des référents, développer l'autodétermination, le pouvoir d'agir, la participation, Faire en sorte que la personne soit incluse dans la société peu importe ses difficultés ou ses séquelles Développer l'ouverture sociale : stages, adhésion aux associations sportives ou autres, au GEM, aux transports en communs, accès aux nouvelles technologies, accès aux droits (vote) Donner une place de Personne et permettre la reconnaissance des singularités Développer et encourager la connaissance de soi et de ses désirs (éducation thérapeutique du patient), Favoriser la connaissance et reconnaissance identitaire	APP ESMS numérique en cours, difficulté de se réunir en grappe. Réflexion continue sur les droits de l'usager et de notre position à adopter face à ses aspirations.	

B. La gestion du risque infectieux

L'infirmière hygiéniste Mme BOHLER PORCHON a quitté son poste pendant l'été et le relais a été pris par moi-même Sylvie PLANELLES BLAT à partir du 3 Octobre 2022.

Date de signature de la convention en hygiène avec le CH de Sens :	⇨ 1er trimestre 2015 Convention renouvelée en janvier 2021 pour 3 ans avec un nombre d'intervention diminué à 4/an à la demande de la direction (Mr VIAULT)	
Nombre d'interventions annuelles sur site en 2022 :	**<u>3 Programmées :</u>** - 11/01/2022 - 05/04/2022 - 13/09/2022 (non réalisé car pas d'IDEHT)	Interventions non programmées : -
Interlocuteurs principaux sur site :	**<u>Directrice :</u>** Mme SALEUR Geraldine **<u>IDE Référente :</u>** Mme LEFORT Christine	

GESTION D'EPIDEMIE
Accompagnement dans la gestion des alertes liées au cas suspects ou avérés de Covid-19 par téléphone + mail (avec le soutien du CPIAS) **Epidémie de Covid-19** ⇨ Sur le mois de décembre 2022 ⇨ 4 cas chez les résidents ⇨ 0 cas chez les professionnels

FORMATIONS/ INFORMATIONS		
ITEM	**DATE**	**NOMBRE DE PERSONNEL FORME**
⇨ **Soit un total de 0 professionnels formés sur 2022, sans compter les temps informels de questions/réponses**		

AUDITS ET/OU EVALUATIONS DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
ITEM
⇨ **Audit carnet sanitaire fait en avril 2022**

ITEMS DE TRAVAIL DEVELOPPES DURANT L'ANNEE
⇨ **Gestion de l'eau**
⇨ **Prévention et maîtrise du risque infectieux lié à la Covid-19**

Les objectifs de 2023 s'axent pour le moment vers :

- ☞ Réaliser le DAMRI en remplacement du DARI
- ☞ Effectuer un suivi des consommations SHA, réaliser des audits et axes d'amélioration autour de l'HDM
- ☞ Poursuivre du suivi infectieux
- ☞ Poursuivre les rappels concernant la prévention et maîtrise du risque lié au SarS- CoV-2 en insistant sur les gestes barrières, l'hygiène des mains, le port du masque, l'entretien des locaux et la distanciation notamment lors des pauses
- ☞ Réaliser un audit « entretien des locaux » et établir des axes d'amélioration avec l'équipe d'ASI
- ☞ Mettre à jour le carnet sanitaire

Gestion documentaire : rédaction/actualisation des protocoles d'hygiène

Formation :

Précautions standard – choix en cours

Audit :

Auto évaluation PREMMS

Audit « entretien des locaux »

IV. ACOR : un rôle de sensibilisation à la prévention routière auprès du jeune public

Bilan des actions de prévention routière : Par Karine FERREIRA-MAGNIER Vice-présidente de l'association ACOR, Sandrina PEREIRA animatrice et les adhérents du GEM « Le Sens de la Vie »

Rappel des objectifs généraux :

Sensibiliser, faire prendre conscience à nos jeunes, qui souvent à cet âge, se croient invincibles et n'ont pas toujours conscience des dangers de la route, des risques qu'ils peuvent encourir notamment :

- En « textotant » sans regarder la route lorsqu'ils la traverse.
- En ayant les écouteurs sur les oreilles musique à fond, ce qui ne leur permet pas d'entendre ce qui se passe dans leur environnement.
- A rouler à vélo sans casque (la loi ne les y oblige que jusqu'à 12 ans)
- Parfois « jouer » à défier les automobilistes avec scooter, trottinette …
- Nous abordons aussi les conduites addictives telles que l'Alcool, les différentes drogues …
- En les initiant à la compréhension du « handicap invisible » afin de ne pas juger trop hâtivement la différence de l'autre.
- En acceptant certains défis des réseaux sociaux faisant de la route un terrain de jeux.
- …

Nous les sensibilisons aussi sur les conséquences irréversibles auxquelles ils peuvent être confrontés à la suite d'un accident qui impacteront leur vie entière sans possibilité de retour en arrière.

Des dommages collatéraux liés à ces drames.

En effet la vraie vie n'offre jamais la possibilité de « replay » contrairement à ce qu'ils peuvent voir dans les films, sur internet……

Durant l'année 2022, et dans le cadre du projet de sensibilisation à la prévention routière, plusieurs réunions de préparation ont eu lieu avec adhérents concernés, Mme Karine FERREIRA – MAGNIER, Mme Sandrina PEREIRA

Intervention au SPIP

Les actions menées pendant l'année 2022 ont été les suivantes :

Les 22 mars et 14 novembre 2022 :
Le **S**ervice **P**énitentiaire d'**I**nsertion et de **P**robation de Sens (SPIP) nous a sollicité pour

intervenir lors de leurs stages de sensibilisation auprès des personnes condamnées pour des faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique et /ou sous les effets de différentes drogues.

Ces interventions ont pour but d'apporter des témoignages particulièrement poignants de leur accident et de leurs conséquences directes et indirectes sur la vie quotidienne, des accidentés de la route et/ou leur famille.

Après-midi au pôle habitat

Le jeudi 5 mai 2022 :
Nous sommes intervenus au Collège Abel Minard de Tonnerre auprès de 5 classes, soit 82 élèves de troisième.

Le jeudi 13 octobre 2022 :
Nous sommes intervenus au Lycée Chevalier d'Éon de Tonnerre auprès de 5 classes de première soit 143 jeunes adultes.
C'est dans ce lieu que Mr Christophe GALET, le directeur des sécurités de la Préfecture de l'Yonne est venu assister à l'une de nos interventions et il nous a vivement encouragé à poursuivre nos actions.

Vendredi 18 novembre 2022 :
Un après-midi de sensibilisation et d'échanges a été organisée pour les adhérents du GEM et pour les usagers du Pôle Habitat afin qu'ils prennent connaissance des interventions menées.

Le vendredi 25 novembre 2022 :
Nous avons participé à la formation des référents sécurité routière du 2nd degré de l'Yonne au lycée Joseph Fourier d'Auxerre.

Le mardi 05 juillet 2022 :
Après avoir reçu, l'année dernière, un agrément de l'académie de Dijon, nous avons, cette année, répondu à un appel à projet de la préfecture de l'Yonne.
Une subvention nous a permis, en complément avec un don d'ACOR, l'achat d'un ordinateur portable et un projecteur nous rendant ainsi autonome dans nos actions.

Radio France Bleu

Le 8 octobre 2022 :
Monsieur Antoine CONTE, journaliste à la radio France Bleu Auxerre, nous a sollicité afin que nous partagions notre ressenti face au changement de la limitation de vitesse repassée à 90 km sur les routes nationales et départementales de l'Yonne.

Quelques témoignages des collégien, Lycéens et différents professionnels rencontrés :

- Les élèves ont trouvé l'intervention efficace et marquante, ils sont contents d'y avoir assisté.

- L'intervention a été intéressante car de voir les personnes ayant personnellement été victimes d'accidents est plus efficace, plus touchant le message passe mieux, de plus avoir le point de vue de la maman les a fait réfléchir aux conséquences familiales de certains de leurs actes.

Intervention au Lycée Chevalier d'Éon

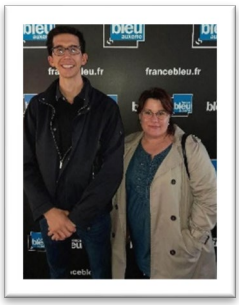

- C'était dure, triste, touchant, intéressant car on apprend ce que les accidentés de la route vivent après leur accident. Quelques élèves ne se sont pas sentis concernés par le témoignage de certains intervenants car ils ne sont pas en âge de conduire un véhicule

- A travers ces témoignages on se rend compte des choses, de la réalité, c'était de vrais témoignages : du vécu. Nous n'avions pas conscience que les conséquences pouvaient être si graves.

- A montré la réalité des choses, nous n'avions pas conscience que des séquelles pouvaient être aussi durables dans le temps.

- L'année dernière vous êtes intervenus dans mon établissement pour une action de sensibilisation auprès de nos élèves de 3ème. J'ai été marqué par votre intervention qui, à mon sens, est de nature à réellement éveiller les consciences. Je souhaiterai de nouveau travailler avec vous durant l'année prochaine.

Conclusion

Vous l'aurez constaté, la forme de notre rapport d'activités a encore évolué cette année. C'est le fruit d'une recherche de cohérence entre les exigences liées aux orientations de la politique de santé et de l'autonomie qui se mettent progressivement en place d'une part, et d'autre part la restitution fidèle et objective de ce qui a été vécu au sein de nos services en 2022. La vitalité de notre association s'exprime ici par l'expression de chacun de nos services, par eux même. A l'heure où la mode est orientée vers les regroupements, ACOR, démontre ici tout le bénéfice qui peut surgir d'une organisation très proche du terrain opérationnel. Bien sûr, comme pour tout dispositif, notre organisation comporte ses avantages et ses inconvénients. S'il est vrai que l'exigence d'un champ de compétences de plus en plus étendu et d'un niveau sans cesse à réévaluer peut nous solliciter au-delà de nos capacités internes, les avantages de notre modèle restent déterminants. Ils nous permettent une grande mobilité, une grande réactivité et nous mettent en situation de proximité avec notre cœur de métier et avec les personnes que nous accompagnons.

Nous avons prouvé que nous sommes en capacité de nos adapter aux évolutions du contexte général et administratif en mobilisant à mesure du nécessaire nos réseaux et nos partenariats. Nos choix de collaboration sont guidés prioritairement par la compatibilité entre nos valeurs et celles portées par nos partenaires. Pour évoluer toujours avec plus de pertinence dans notre mission, nous tenons essentiellement à conserver cette liberté de choix. Les résultats en sont la fiabilité et la qualité reconnues de nos prestations qui peuvent s'appuyer sur les compétences acquises par les professionnels et sur un esprit de grande bienveillance qui habite chacun de nos services ou dispositifs. Mais, cela ne s'obtient pas sans une grande cohérence entre la direction et son équipe d'une part et la gouvernance associative d'autre part. Nos visions respectives sont échangées, discutées, travaillées, confrontées au fil des sujets à traiter. L'ensemble de nos décisions reste donc cohérent et peut ainsi générer un environnement sécurisant autant pour les résidents, usagers et leurs familles que pour les professionnels afin que ces derniers puissent s'épanouir dans leurs missions respectives.

Nos perspectives pour 2023 seront dominées par un ensemble de priorités liées à la gestion administrative. Nous aurons à travailler sur la mise en place du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), l'évaluation externe de la qualité de services de l'EAM, l'adaptation de notre système d'informatique et bien d'autres sujets dépendant de ces grands axes. Pour autant, nous n'oublions pas

les projets que nous portons déjà depuis longtemps. Notamment, la réalisation de 3 appartements dans notre pôle habitat destinés à la vie partagée et la réactivation du projet d'extension immobilière à LIXY, pour répondre tant aux nécessités de mise aux normes de l'existant que pour nous doter des outils et espaces nécessaires à l'application de la politique d'intégration sociale.

Cette année est déjà porteuse d'une activité intense. A l'initiative de la direction, le traitement de chaque sujet veille à associer les acteurs concernés et la gouvernance associative par la mise en place de comités de pilotage (COPIL).

Malgré tous ces projets, nous restons très attentifs au développement des 6 axes stratégiques définis dans notre projet associatif 2021-2026. En effet, si notre action ne restait que de nature organisationnelle, nous manquerions à notre mission. Nous devons sans cesse vérifier le bien-fondé de notre offre en fonction des besoins réels des personnes accompagnées. Nous devons rester imaginatifs pour nous adapter à l'évolution de leurs besoins et nous devons avoir le souci permanent de rejoindre celles qui demeurent sans solution, ou dont la réponse actuelle ne peut leur convenir.

Jacques GUILLEMANT
Président d'ACOR